

**République Centrafricaine - Communauté européenne**

**STRATEGIE DE COOPERATION**

**et**

**PROGRAMME INDICATIF**

**2002-2007**

31 août 2001

Le Gouvernement de la République Centrafricaine et la Commission Européenne se sont mis d'accord sur ce qui suit :

- (1) Le Gouvernement de la République Centrafricaine, représenté par M. Alexis Ngomba, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, et la Commission Européenne, représentée par M. Josep M. Lloveras, Chef de la Délégation de la Commission des Communautés Européennes en République Centrafricaine, désignés ci-après comme les Parties, se sont rencontrés à Bangui du 31 août 2001 au ....., en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2001-2007.  
Lors de ces entretiens, a été établi le Document de Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République Centrafricaine, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000. Par ces entretiens se termine le processus de programmation en République Centrafricaine.  
Le Document de Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif sont annexés au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à disposition de la République Centrafricaine pour la période 2001-2007, un montant de 86 millions d'euros est prévu pour l'allocation visée dans l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE (allocation A) et de 21 millions d'euros pour celle visée dans l'article 3.2 (b) (allocation B). Ces allocations ne constituent pas des droits et peuvent être révisées par la communauté, à la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.
- (3) L'allocation A est destinée au soutien macro-économique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou hors concentration de l'aide communautaire. Le programme indicatif dans le chapitre VI se réfère aux ressources de l'allocation A et aux reliquats non engagés des FED précédents, pour lesquels aucun projet ou programme n'avait été identifié dans les Programmes Indicatifs nationaux respectifs. Il tient compte aussi des financements dont la République Centrafricaine bénéficie ou pourrait bénéficier sous d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas des décisions de financement de la Commission.
- (4) L'allocation B est destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation. L'allocation B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques.
- (5) En attendant l'entrée en vigueur du Protocole Financier de l'Accord de partenariat ACP-CE et dans le cadre du présent Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National, des décisions de financement pour des projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du Gouvernement de la République Centrafricaine, dans la limite des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans la réserve générale des sixième, septième et huitième FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre selon les règles et procédures des FED respectifs jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole Financier du neuvième FED.

- (6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent Document de Stratégie de Coopération par des opérations financées sur la Facilité d'Investissement et/ou de ses ressources propres, conformément aux Articles 3 (a) et 4 du Protocole Financier de l'Accord de Partenariat ACP-CE.
- (7) Conformément à l'Article 5 de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE, l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation procèdent annuellement à une revue opérationnelle du Programme Indicatif et entreprennent une revue à mi-parcours et en fin de parcours de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif.  
Les revues à mi-parcours et en fin de parcours auront lieu respectivement deux et quatre ans après la signature de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif. A la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, la Communauté peut revoir la dotation compte tenu des besoins actualisés et des performances.  
L'accord des deux parties sur le présent Document de Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif National, sous réserve de la ratification et l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat ACP-CE, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines après sa signature, sauf communication contraire de l'une ou l'autre partie effectuée avant ce terme.

Signatures :

Pour le Gouvernement de  
la République Centrafricaine,

Pour la Commission Européenne,

# Table des matières

<b>RÉSUMÉ</b> .....	5
<b>PARTIE A : STRATÉGIE DE COOPÉRATION</b> .....	6
<b>1. CADRE GENERAL DE LA COOPERATION COMMUNAUTAIRE</b> .....	7
<b>2. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA RCA</b> .....	8
2.1. OBJECTIFS ET CONTRAINTES DU DÉVELOPPEMENT EN RCA .....	8
2.2. AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT À MOYEN TERME .....	9
2.2.1. <i>Les axes du développement économique et social</i> .....	9
2.2.2. <i>Les priorités sectorielles du développement économique et social de la RCA</i> .....	9
2.2.3 <i>Indicateurs de performance</i> .....	12
<b>3. SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE EN RCA</b> .....	13
3.1. SITUATION POLITIQUE .....	13
3.2. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE .....	14
3.2.1. <i>Éléments caractéristiques de la situation sociale</i> .....	14
3.2.2. <i>Structure et performances économiques</i> .....	15
3.2.3. <i>Progrès accomplis dans le processus de stabilisation et ajustement structurel</i> .....	17
3.2.4. <i>Finances publiques</i> .....	18
3.2.5. <i>Coopération régionale</i> .....	19
3.3. DÉFIS À MOYEN TERME .....	20
<b>4. REVUE DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS</b> .....	21
4.1. ACTIONS DE COOPÉRATION ENTRE LA RCA ET LA CE .....	21
4.1.1. <i>Programme Indicatif National</i> .....	21
4.1.2. <i>Stabex</i> .....	21
4.1.3. <i>Programme d'appui à l'ajustement structurel</i> .....	22
4.1.4. <i>Programme Indicatif Régional</i> .....	22
4.1.5. <i>Banque Européenne d'Investissement</i> .....	23
4.1.6. <i>Lignes budgétaires CE</i> .....	23
4.2. BILAN DES INTERVENTIONS DES AUTRES PARTENAIRES .....	23
<b>5. STRATÉGIE DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE</b> .....	24
5.1. PRINCIPES ET OBJECTIFS .....	24
5.2. ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES À MOYEN TERME .....	25
5.2.1. <i>Interventions dans le secteur santé</i> .....	25
5.2.2. <i>Interventions dans le secteur transports</i> .....	26
5.3. COHÉRENCE .....	28
5.4. COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES BAILLEURS DE FONDS .....	29
5.5. PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE .....	30
5.6. PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ .....	30
<b>PARTIE B : PROGRAMME INDICATIF NATIONAL</b> .....	31
<b>6. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL</b> .....	32
6.1. INTRODUCTION .....	32
6.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	32
6.3. SECTEUR DE CONCENTRATION : TRANSPORTS .....	32
6.4. SECTEUR HORS CONCENTRATION .....	33
6.5. APPUI MACRO-ÉCONOMIQUE ET RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE .....	33
6.6. CADRES D'INTERVENTION SECTORIELS SIMPLIFIÉS .....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.7. CALENDRIER DE PROGRAMMATION FINANCIÈRE GLOBALISÉE .....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.8. CHRONOGRAMME PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION .....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
<b>ANNEXES</b> .....	40

## RÉSUMÉ

Inscrite sur la liste des Pays les Moins Avancés et enclavée, la République Centrafricaine a un PIB/h de 300 dollars et un des dix indices de développement humain les plus bas du monde. Les troubles civils à répétition que connaît le pays depuis 1996 affectent la confiance des agents économiques et handicapent les efforts de réforme et de relance du gouvernement. Un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté est en cours d'élaboration, qui pourrait permettre à la RCA de bénéficier rapidement à l'initiative PPTE.

Outre la maîtrise des évolutions économiques et financières à court terme, les défis à moyen terme de la RCA touchent au développement du capital physique et humain, notamment à travers le renforcement des infrastructures de transport et de production, et l'amélioration des conditions de santé, d'éducation et de formation des populations. La stabilité politique est indispensable à la continuité des efforts de développement, surtout dans un contexte régional troublé. Des progrès en matière de bonne gouvernance sont requis pour garantir une mise en œuvre efficace des ressources disponibles pour le développement. Enfin, ces défis ne pourront être durablement relevés sans que progresse l'intégration régionale, tant sur le plan de l'intégration économique que sur celui du dialogue politique.

Sur la base d'une analyse conjointe de la situation économique, sociale et politique du pays, et des leçons des efforts de coopération passés et en cours, le gouvernement de la République Centrafricaine et la Commission Européenne ont choisi de bâtir le Programme Indicatif National sur trois axes d'intervention (la répartition des ressources du PIN est indicative) :

- Secteur de concentration unique : les transports (71% du PIN)
- Appui macro-économique et renforcement de la bonne gouvernance (25% du PIN)
- Interventions hors concentration : micro-réalisations (4% du PIN)

Ces interventions seront conçues pour être en cohérence et complémentarité avec celles des autres bailleurs de fonds, notamment les Etats membres de l'Union Européenne. Leur conception, mise en œuvre et évaluation se fera, dans toute la mesure du possible et selon des modalités à définir, en partenariat avec la société civile et le secteur privé.

## **PARTIE A : STRATÉGIE DE COOPÉRATION**

# 1. CADRE GENERAL DE LA COOPERATION COMMUNAUTAIRE

L'article 177 du Traité de l'Union Européenne énonce les objectifs généraux de la coopération communautaire :

- Favoriser le développement économique et social durable des pays en voie de développement ;
- Assurer leur insertion progressive dans l'économie mondiale ;
- Lutter contre la pauvreté

Dans le cadre des relations entre l'Union Européenne et les pays ACP, notamment la République Centrafricaine, ces objectifs ont été réitérés et renforcés à l'article 19 Partie III de l'accord de Partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000 .

Ces objectifs doivent être poursuivis dans le cadre des principes fondamentaux établis par l'article 2 et dans le respect des éléments essentiels et de l'élément fondamental tels que définis par l'article 9 de l'accord de Partenariat ACP-UE.

Le Conseil et la Commission dans la Déclaration sur la politique de développement de l'Union Européenne du 10 novembre 2000 ont à nouveau fixé les principaux domaines d'intervention de la coopération communautaire.

Suivant ces orientations, la Communauté accordera une attention accrue à la réduction de la pauvreté dans toutes les activités liées au développement et concentrera ses activités de coopération au développement dans les domaines d'appui prioritaires suivants:

- Commerce et développement ;
- Intégration et coopération régionales, y compris les problèmes économiques transfrontaliers, sociaux et environnementaux ;
- Appui aux politiques macro-économiques et promotion d'un accès équitable aux services sociaux ;
- Transports ;
- Stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable ;
- Renforcement des capacités institutionnelles, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

Les thèmes et principes transversaux (bonne gestion des affaires publiques, droits de l'homme et Etat de droit, incidence sur la réduction de la pauvreté, renforcement des institutions et des capacités, égalité des sexes, environnement) seront également d'application et pris en compte dans la stratégie de programmation du 9ème FED.

Le Traité instituant la Communauté européenne prévoit que la Communauté et les Etats membres coordonnent leurs politiques en matière de coopération au développement et se concertent sur leurs programmes d'aide, y compris dans les organisations internationales et lors des conférences internationales, le renforcement de la coordination au sein de l'Union offrant une marge importante d'accroissement de l'efficacité de l'aide.

D'autre part, il importe de mettre à profit l'expérience acquise par la Communauté et ses Etats membres et d'aboutir, au cas par cas, à une répartition des tâches respectueuse du rôle premier dévolu au pays partenaire et tenant compte des avantages comparatifs de chacun.

La coopération communautaire devra aussi déployer des efforts pour faire en sorte que les objectifs de la politique communautaire de développement soient pris en compte dans la conception et dans la mise en œuvre des autres politiques ayant un impact sur les pays en développement.

## 2. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA RCA

### 2.1. Objectifs et contraintes du développement en RCA

Les plans et politiques de développement socio-économique mis en œuvre en RCA depuis quatre décennies n'ont produit qu'un bilan mitigé. La RCA se caractérise par un état de pauvreté généralisée dû à un rythme de croissance économique insuffisant au regard de la croissance démographique. Une gestion macro-économique déficiente, le faible recouvrement des recettes publiques, un contrôle inadéquat des dépenses publiques, l'évolution négative des termes de l'échange et le poids du service de la dette extérieure n'ont plus permis à l'Etat depuis de nombreuses années de financer de façon satisfaisante les investissements publics prioritaires, notamment dans la santé, l'éducation et les affaires sociales.

La RCA est parmi les pays les moins avancés, avec un PIB par habitant de 300 US\$ et un des dix indices de développement humain les plus bas du monde. De plus, les mutineries des années 1996 et 1997, caractérisées par leur intensité et les graves dissensions qu'elles ont révélées au sein la société centrafricaine, ont porté un rude coup à la reprise économique consécutive à la dévaluation du franc cfa et aux réformes structurelles entreprises dès octobre 1993.

PIB par habitant :	300 US\$	Espérance de vie :	44,8 ans
Classement selon l'indice de développement humain :	164 sur 176 (1998)	Taux de mortalité infanto-juvénile :	157 pour 1000
Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté :	49%	Taux net de scolarisation primaire :	
		- Garçons et filles	44%
		- Filles	37%

Face à cette situation extrêmement préoccupante, le gouvernement a décidé de réorienter ses priorités en privilégiant la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et en renouant avec les institutions de Bretton-Woods en 1998, tout en négociant un retour à la paix avec le concours de la communauté internationale.

Un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) est en cours d'élaboration, qui servira de référence pour les programmes de développement financés sur ressources propres ou avec le concours des partenaires extérieurs. Un document intérimaire a été communiqué par le gouvernement, tandis que le CSLP définitif sera finalisé vers juillet 2002. Cet instrument devrait permettre à la RCA de bénéficier rapidement de l'initiative PPTE. La prise de décision sur l'éligibilité est prévue dès 2002.

L'intervention de la Communauté Européenne s'inscrira dans ce cadre stratégique.

Bien qu'un certain nombre de résultats encourageants aient été obtenus, il reste de nombreux défis auxquels les autorités centrafricaines sont encore confrontées :

- la fragilité de la stabilité politique et sociale intérieure, dans un contexte d'instabilité régionale,
- le poids excessif de la dette intérieure et extérieure,
- la faiblesse de l'administration publique,
- la volatilité des cours des principaux produits exportés par la RCA,
- la faiblesse de l'investissement privé dans les secteurs clés de l'économie,
- l'enclavement du pays et l'insuffisance des infrastructures de communication et d'approvisionnement énergétique,
- la dégradation des services de santé et d'éducation de base,
- la pandémie du SIDA.

Face à ces difficultés, le Gouvernement entend poursuivre les objectifs suivants en matière macro-économique, financière et de réforme structurelle : (i) promouvoir une administration publique moderne basée sur la bonne gouvernance, la décentralisation, la stabilité politique et la démocratie, (ii) assurer une croissance économique d'au moins 5% par an, créatrice d'emplois nouveaux, en maintenant le taux d'inflation annuelle à environ 2% et en augmentant le taux d'investissement au moins à 17% du PIB, (iii) promouvoir l'intégration de l'économie centrafricaine dans la zone CEMAC, notamment par le respect des critères de convergence économique, (iv) améliorer les performances des régies des finances publiques et maîtriser les dépenses de l'Etat, (v) réduire les déséquilibres et le niveau d'endettement extérieurs à un niveau compatible avec ces objectifs macro-économiques.

S'agissant du bien-être socio-économique de la population, les objectifs sont de : (i) réduire l'intensité de la pauvreté monétaire, (ii) accroître l'espérance de vie à la naissance, (iii) réduire la mortalité maternelle, (iv) réduire la mortalité infantile, (v) augmenter le taux net de scolarisation primaire, notamment celui des filles, (vi) augmenter la couverture en eau potable en milieu rural et urbain, (vii) réduire la prévalence du VIH-SIDA d'ici 2015 par rapport au niveau actuel.

## **2.2. Axes stratégiques de développement à moyen terme**

### 2.2.1. Les axes du développement économique et social

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement adoptera les axes d'action suivants :

- le renforcement des structures administratives et politiques garantes de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et de la participation ;
- la création d'un marché commun fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes (art. 2 UDEAC) ;
- la recherche de la stabilité macro-économique, fondée sur des politiques budgétaires et monétaires saines et répondant aux critères de surveillance multilatérale dans la zone CEMAC ;
- la création d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable à l'initiative privée, à la mobilisation de l'épargne et à son allocation optimale dans l'économie ;
- l'aménagement des ressources productives sur la base d'une politique de développement régional visant à promouvoir de nouveaux secteurs de croissance ;
- l'exécution d'un programme d'investissements publics orienté en priorité vers les secteurs sociaux, et dont l'impact sur la rentabilité du secteur privé est reconnu ;
- la promotion de l'emploi, notamment par le développement des travaux à haute intensité de main d'œuvre et la promotion des actions communautaires ;
- le rétablissement d'un climat de sécurité par la restructuration des forces de défense, et le ramassage des armes disséminées.

### 2.2.2. Les priorités sectorielles du développement économique et social de la RCA

#### Les actions à effets directs sur la réduction de la pauvreté

Dans le domaine de l'éducation nationale, la priorité sera accordée à l'amélioration aux écoles primaires, secondaires et professionnelles ainsi qu'à l'accroissement du taux de réussite dans ces structures de formation, tout comme du taux d'alphabétisation. Pour l'enseignement technique et professionnel, on cherchera une meilleure adéquation entre les programmes de formation technique et professionnelle et les besoins. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'appuiera sur la carte scolaire pour définir ses mesures d'intervention qui porteront pour l'essentiel au renforcement des programmes de formation des formateurs, à la réhabilitation et construction d'écoles primaires et secondaires, la disponibilité des fournitures scolaires à moindre coût. Il sera aussi fait recours au partenariat éducatif (ONG, organisations caritatives et secteur privé).

Parmi les formations à promouvoir dans le domaine technique et professionnel on note : (i) les formations répondant aux besoins de l'économie en liaison avec les associations professionnelles (bâtiments et travaux publics, mécanique, soudure, métiers du diamant...); (ii) la formation de techniciens pour le transport fluvial, les chantiers navals, l'usinage du bois, la mécanique, les transformations du café, du coton et cacao etc...

Face à l'état actuel de délabrement de son système de santé, le Gouvernement entend poursuivre les orientations définies dans le Plan National de Développement de la Santé (PNDS). Il s'agira, en s'appuyant sur la carte sanitaire : (i) d'accroître la disponibilité, l'accès, la qualité et l'utilisation des services de soins de santé primaire notamment pour les groupes cibles à savoir le couple mère-enfant et les populations les plus défavorisées ; (ii) d'intensifier les campagnes d'Information, Education et Communication (IEC) sur les maladies sexuellement transmissibles et principalement le VIH-SIDA ainsi que le paludisme ; (iii) de procéder au renforcement institutionnel du secteur de la santé par une formation appropriée du personnel de santé, son recyclage professionnel et l'amélioration de l'organisation et de la gestion administrative.

Le Gouvernement s'emploiera en outre à développer des actions intégrées dans le domaine de l'hydraulique villageoise, la production agricole et l'assainissement rural et périurbain. Il en sera de même pour la réinsertion des jeunes en ville par le développement des activités à haute intensité de main-d'œuvre et l'accès au micro-crédit.

#### Les actions directes en faveur de la croissance économique

La relance du secteur productif se poursuivra dans le cadre d'une libéralisation de l'économie et d'une mobilisation plus importante des investissements privés, nationaux et étrangers. A ce titre, les priorités de l'investissement public seront de créer les infrastructures économiques et sociales nécessaires à la viabilité des secteurs productifs. Les secteurs exportateurs seront particulièrement soutenus au niveau des filières bois, café et coton pour les emplois créés et les ressources en devises gagnées.

Dans le domaine de l'agriculture vivrière, de l'élevage ou des secteurs eaux, chasse ou pêche, les orientations du Plan Directeur Agricole (1999-2006) portent sur la mise en place d'un environnement institutionnel et économique efficace, ainsi que des programmes d'appui régionaux ou sectoriels permettant l'autosuffisance alimentaire.

Dans les domaines de l'industrie, du commerce, du tourisme ou de l'artisanat, il s'agit de promouvoir l'initiative privée en vue de la reconstitution du tissu de petites et moyennes entreprises détruites lors des dernières mutineries ou la création de nouvelles unités. Aussi, les potentialités dont le pays dispose dans les domaines de l'exploitation minière (notamment de diamant) et du tourisme, à plus long terme, seront explorées en réduisant les contraintes entravant leur développement telles que l'insécurité dans certaines zones du pays et l'insuffisance des infrastructures sanitaires et touristiques.

La priorité est d'améliorer les conditions de production et développement de l'industrie minière, par un encadrement des artisans et coopératives minières, et la promotion des entreprises minières. La réorganisation des structures de commercialisation et la lutte contre la fraude seront le deuxième axe de la stratégie gouvernementale : un meilleur contrôle de la filière diamantaire (potentiel : 1 million des carats par rapport à 450.000 carats de production officielle) et aurifère au niveau de la collecte, de l'expertise et de l'exportation est nécessaire pour accroître la contribution du secteur minier à l'économie nationale, secteur qui, jusqu'ici, apporte une contribution marginale à l'économie nationale et aux finances publiques. La constitution d'un Corps de Police Minière Spécialisée et l'équipement des brigades minières permettront d'assurer une présence effective sur le terrain.

Un programme de prospection et de recherche doit être finalisé pour tous les autres minéraux pour lesquels des indices sont disponibles : il s'agit notamment du fer, du pétrole...

Dans les domaines des cultures de rente et des forêts, la RCA dispose d'importants avantages comparatifs qui restent à exploiter. Outre les réformes des filières à poursuivre, les politiques commerciales et le désenclavement du pays vers les ports d'évacuation constituent les grands enjeux pour le pays. Ce sont ces éléments de compétitivité internationale des produits centrafricains que le gouvernement compte s'efforcer de gagner par une politique active de désenclavement extérieur et intérieur du pays aussi bien par voie terrestre que fluviale.

Le secteur des transports joue un rôle primordial pour la réduction de la pauvreté, du fait de son impact tant sur la croissance économique que sur le bien-être de la population. La RCA est un pays vaste (623.000 km<sup>2</sup>) et sous-peuplé (5 habitants au km<sup>2</sup>) dont les activités économiques sont désarticulées faute d'intégration géographique. Par manque d'infrastructure, le gouvernement a du mal à assurer son contrôle et établir l'autorité de l'Etat sur tout le territoire, notamment dans l'est et le nord-est. Pour les producteurs de l'intérieur du pays, l'accès aux marchés nationaux et internationaux est souvent difficile, voire impossible suivant le lieu ou la saison. Le trajet Bangui-Douala peut prendre jusqu'à quatre jours et rejoindre les villes de l'intérieur peut prendre dix jours. Peu de productions sont compétitives du fait de l'isolement des producteurs, ce qui décourage l'esprit d'entreprise. Enfin, les agents de l'Etat refusent souvent les affectations en brousse du fait de l'isolement, ce qui réduit l'accès des populations de l'intérieur à l'éducation et à la santé. A titre d'exemple, on trouve un médecin pour 7.182 habitants à Bangui et pour 93.066 habitants dans le reste du pays.

C'est pourquoi, le Gouvernement entend poursuivre sa politique de désenclavement intérieur et extérieur grâce à : (i) la réalisation et l'entretien du réseau routier intégrateur et prioritaire pour le pays et la CEMAC, notamment les deux axes de désenclavement en direction du Cameroun ; (ii) l'entretien de la voie fluviale de Bangui à Brazzaville ; (iii) la libéralisation du secteur des transports et de l'entretien de l'ensemble du réseau, (iv) l'entretien des pistes d'atterrissage et le renforcement de la sécurité aéroportuaire.

De même, l'accès facile à l'eau, l'énergie ou aux systèmes modernes de communication (technologies de l'information, internet) et leur moindre coût, étant de nature à favoriser l'investissement direct étranger ou national, sera appuyé par le Gouvernement. Le désengagement de l'Etat au profit de repreneurs privés ou par une mise en affermage des sociétés publiques sera poursuivi et seul sera créé sous la tutelle des pouvoirs publics un organe de régulation de l'activité de ces entreprises fournissant des biens ou services publics.

### Stabilité macro-économique et réformes structurelles

Les autorités centrafricaines souhaitent approfondir le processus des réformes économiques initiées en 1998 avec le concours de leurs partenaires. Le Gouvernement reconnaît que la spécificité de l'économie nationale caractérisée par un endettement extérieur excessif, une présence encore élevée des entreprises publiques dans la vie économique et des affaires, une faible compétitivité interne et externe avec des déséquilibres financiers importants, nécessite des réformes structurelles susceptibles d'accélérer la croissance économique.

La relation entre stabilité macro-économique et croissance économique est clairement reconnue : la réduction des déficits publics et leur financement non monétaire constituent le meilleur gage pour une stabilité des taux de change et des taux d'intérêts bas dans la zone monétaire, éléments indispensables pour soutenir l'activité productive destinée à la fois au marché local et à l'exportation.

Au niveau de l'administration économique et financière, le renforcement de la compétence et de l'efficacité du personnel chargé de la gestion des ressources et des dépenses publiques sera poursuivi. Dans le domaine de la stabilisation macro-économique, les mesures viseront à accroître les recettes et maîtriser les dépenses, selon l'exercice de Surveillance Multilatérale des politiques macro-économiques, dans le cadre de la CEMAC. Aussi, il sera poursuivi une politique rationnelle d'endettement extérieur et de réduction des arriérés afin de restaurer la crédibilité du pays et de bénéficier de nouveaux flux financiers positifs à des conditions favorables. L'accès à l'initiative PPTTE sera un élément critique de la récupération macro-économique.

Dette extérieure publique (en % du PIB)	VAN de la dette extérieure totale (en % des recettes d'exportation)	Service de la dette dû (en % des revenus de l'Etat)
81,4%	226,9%	42,4%

La politique budgétaire sera complétée par la promotion d'un système financier plus dynamique dans la mobilisation de l'épargne, le financement du développement et le micro-crédit.

### La réforme de l'Etat et le renforcement de la bonne gouvernance

Les réformes économiques envisagées ne seront efficaces que si elles sont menées en parallèle avec celle de la fonction publique. A cette fin, les autorités attachent une importance de premier plan à la mise en œuvre du statut de la fonction publique d'avril 1994, inclusion faite des amendements introduits.

L'Administration est trop centralisée, peu transparente, elle manque totalement de dynamisme. Dans le cadre de la décentralisation, le gouvernement va privilégier le développement des pouvoirs locaux. Le chantier de la décentralisation et de la régionalisation devra connaître une nouvelle impulsion. Le Gouvernement, d'ici la fin de l'année, devra proposer à la représentation nationale, un calendrier opérationnel de mise en œuvre. A travers la Loi de Décentralisation de 1995, il s'agit de définir et consacrer la liberté des collectivités locales ainsi que leurs domaines de compétence ; d'organiser les rapports entre elles et l'administration centrale ; de définir les ressources dévolues aux collectivités locales en fonction des charges qui relèvent de leurs compétences ; enfin, d'élaborer les statuts du personnel des administrations locales. Le gouvernement envisage le renforcement des capacités locales de gestion administrative et financière ainsi que les pouvoirs de contrôle a posteriori de l'autorité centrale. Des antennes de planification et statistiques régionales seront créées.

Pour renforcer les capacités nationales de lutte contre la fraude, les autorités comptent garantir la transparence et le respect de l'ordre légal et réglementaire, renforcer les procédures de contrôle dans les régies financières et la chaîne de la dépense publique, et permettre à la Cour des Comptes de remplir pleinement sa mission.

### 2.2.3 Indicateurs de performance

Des indicateurs de performance couvrant l'ensemble des domaines du développement, y compris dans ses aspects politiques, permettront de suivre les progrès de mise en œuvre de la stratégie nationale et de l'appui qu'y apporte la Communauté Européenne.

Les axes stratégiques de développement national font l'objet d'un document de Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), qui est en cours d'achèvement. Le CSLP Intérimaire contient déjà certains objectifs macro-économiques chiffrés. La finalisation de l'exercice prévoit la définition, la sélection et l'actualisation des indicateurs de performance qui devront guider et servir à évaluer les politiques du gouvernement. A cette fin, il est prévu différentes enquêtes et études

complémentaires pour lesquelles le renforcement du système national de statistiques est un préalable.

Les indicateurs de performance arrêtés dans le CSLP définitif serviront de point commun de référence au gouvernement et à l'ensemble des partenaires au développement. Leur définition ainsi que la collecte et la mise à jour des données seront du ressort du gouvernement. La Stratégie de Coopération Nationale entre la RCA et la CE adoptera des indicateurs de performance qui s'inspireront, entre autres, de ceux retenus dans le CSLP. La prise en compte des indicateurs du CSLP dans la Stratégie de Coopération Nationale sera réalisée lors des révisions ultérieures de ladite stratégie, dès que les indicateurs seront disponibles. Ils seront complétés d'indicateurs spécifiques couvrant les questions d'Etat de droit, de bonne gestion des affaires publiques et de mise en œuvre de la coopération RCA-CE.

A titre indicatif, des indicateurs provisoires sont présentés en annexe 2.

### **3. SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE EN RCA**

#### **3.1. Situation politique**

En 1993, la République Centrafricaine a connu les débuts d'un processus démocratique marqué par des élections libres. La Constitution adoptée par référendum le 14 janvier 1995 affirme l'attachement du peuple centrafricain aux principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948 et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 17 juin 1981. La Constitution établit la séparation des pouvoirs et retient comme système de gouvernement un régime semi-présidentiel. Le Président de la République, Chef de l'Etat, a de larges attributions. Il nomme le gouvernement dont l'action est contrôlée par le Parlement qui peut le censurer.

Entre 1996 et 1997, la République Centrafricaine a vécu trois mutineries militaires dont les conséquences économiques et sociales continuent de se faire sentir aujourd'hui. Au plan économique, l'essentiel des investissements privés modernes et une grande partie des infrastructures de Bangui ont été détruits. Au plan social, l'accès aux services publics modernes a reculé de manière drastique et la pauvreté s'est aggravée.

Après deux années de troubles civils, le Pacte de Réconciliation Nationale du 5 mars 1998 a posé les bases sur lesquelles s'est développée une vie politique apaisée. En début d'année 2000, la Mission des Nations Unies en RCA (MINURCA) a transféré sans difficulté ses fonctions de sécurité aux forces de police nationales et cédé la place au Bureau des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en RCA (BONUCA).

Les élections législatives des 22 novembre et 13 décembre 1998, et l'élection présidentielle du 19 septembre 1999, se sont déroulées de façon satisfaisante compte tenu des difficultés que posent ces exercices dans un pays pauvre et peu doté en infrastructures. La vie politique centrafricaine est animée par une quarantaine de partis politiques, qui s'organisent en une mouvance présidentielle, d'une part, et en plates-formes de l'opposition, de l'autre. La base politique de la plupart des partis, néanmoins, semble étroite ; sept seulement occupent plus de trois sièges à l'Assemblée Nationale.

La position géographique de la RCA implique des risques pour la stabilité du pays. Elle est ainsi bordée de plusieurs pays en proie à des crises ouvertes ou latentes :

- la rébellion du sud Soudan opère souvent à l'intérieur du territoire centrafricain à la recherche de ravitaillement ou comme base de repli ;
- les séquelles de l'instabilité politique au sud du Tchad expliquent en partie le phénomène des coupeurs de routes (*zaraguinas*) dans le nord-est de la RCA ;

- en RDC, la rébellion du Mouvement de Libération du Congo est la cause de flux de réfugiés et de la dissémination d'armes de guerre en RCA.

Sur le plan intérieur, la RCA bénéficie d'une société civile diversifiée et active. Plus d'un millier d'associations régies par la loi n° 61/233 du 27 mai 1961 sont enregistrées auprès du Ministère de l'Intérieur. Cent trente-cinq d'entre elles sont reconnues par le Ministère du Plan comme organisations non gouvernementales. Parmi celles-ci, outre les organisations d'appui au développement socio-économique, on trouve quatre associations de défense des droits de l'Homme, vingt organisations féminines et un réseau de vingt ONG environnementales. Un projet de loi portant sur le cadre institutionnel et juridique des ONG est en cours d'élaboration. Par ailleurs, les travailleurs centrafricains sont regroupés en six centrales syndicales. Ayant consenti des sacrifices considérables au cours des phases d'austérité et de redressement économique, ils font preuve d'une forte combativité dans la défense pacifique des droits des travailleurs, notamment autour de la question des arriérés de salaires.

La RCA jouit aussi d'une presse écrite abondante (une douzaine de titres dont au moins six quotidiens plus ou moins réguliers) qui bénéficie d'une grande liberté d'expression, mais dont les tirages sont limités à quelques centaines d'exemplaires. Toutefois, l'opposition se plaint de son accès limité aux media audiovisuels du secteur public, ou d'entraves à la liberté d'expression sur les radios privées.

Sur le plan des droits de l'Homme, la Commission reste préoccupée par les allégations d'exécutions sommaires (notamment le phénomène de justice de quartier) et de détentions arbitraires. Ce phénomène résulte largement des faibles capacités du pays dans le domaine judiciaire et des détentions préventives. La solution durable à ces atteintes aux droits de l'Homme dépendra dans une bonne mesure du renforcement des capacités, des pouvoirs et de l'autonomie de la justice mais aussi de la réhabilitation rapide des centres de détention pénitentiaire du pays, afin de les rendre conformes aux exigences de l'Etat de droit. Bien qu'elle ne soit plus appliquée depuis de nombreuses années, la peine de mort n'a pas été abolie.

Au cours de l'année 2000, et plus particulièrement au dernier trimestre, la situation politique et sociale a été marquée par la recrudescence des tensions. La question des arriérés de salaires a donné lieu à de nombreuses manifestations, dont les plus importantes ont été la marche pacifique du 24 novembre et la journée « Centrafrique pays mort » du 11 décembre 2000. La grève des agents de la fonction publique initiée en octobre 2000 s'est terminée en mars 2001 suite à la conclusion d'un protocole d'accord. Le 28 mai 2001, le pays a dû faire face à une tentative de coup d'Etat qui a causé une paralysie des activités économiques pendant deux semaines, engendré des déplacements importants de populations, donné lieu à des destructions et pillages d'infrastructures productives, et d'une façon générale accentué le climat de tension et d'insécurité.

## 3.2. Situation économique et sociale

### 3.2.1. Eléments caractéristiques de la situation sociale

Avec un indice de développement humain qui plafonne à 0,371 en 1998, la RCA se place au 166<sup>ème</sup> rang sur 174 pays, soit quinze rangs plus bas que son classement par ordre de PIB par habitant.

Selon les informations disponibles, la plupart des indicateurs en matière d'éducation sont faibles et à la baisse.

Taux d'alphabétisation	Taux net de scolarisation primaire	Taux net de scolarisation secondaire
Hommes 60% ; femmes 33%	Garçons 51% ; filles 37%	Garçons 14% ; filles 7%

Cette désaffection a pour raisons les difficultés économiques grandissantes, la faible qualité de l'enseignement et l'inadaptation des programmes scolaires aux réalités nationales, notamment en

milieu rural. La formation technique et professionnelle, ainsi que l’alphabétisation, sont peu encouragés et valorisés par les pouvoirs publics. Le personnel enseignant est trop peu nombreux, le déficit étant estimé à 2.000 environ dans le primaire. Le nombre moyen d’élèves par enseignant varie de 90 à 160 suivant les niveaux d’enseignement, le milieu rural étant le plus pénalisé. A ceci s’ajoute la récurrence des « années blanches » pendant lesquelles des problèmes d’organisation ou de conflits sociaux invalident toute une année scolaire.

Sur le plan sanitaire, l’espérance de vie se réduit et la RCA est le pays d’Afrique Centrale où la baisse de la mortalité est la plus lente. Le nombre annuel de nouveaux cas de tuberculose a doublé entre 1995 et 1999, et la trypanosomiase humaine africaine est en pleine recrudescence.

Espérance de vie	Mortalité infanto-juvénile	Mortalité maternelle	Séro-prévalence VIH
44,8 ans	157 pour 1000	948 pour 100.000	Bangui 15% ; intérieur 8%

Une des raisons de la dégradation de ces indicateurs est la couverture insuffisante de la population par les services sanitaires. La RCA ne compte qu’un médecin pour 21.000 habitants, et moins de la moitié de la population vit à une distance raisonnable (moins de cinq kilomètres) d’une formation sanitaire. Seuls 20% des foyers en milieu urbain et 35% en milieu rural ont accès à l’eau potable. Corrélativement, la prévalence des maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de cinq ans est de 26%.

En matière d’intégration sociale, la République Centrafricaine bénéficie d’une situation relativement favorable. Les différentes ethnies y ont une tradition de cohabitation, consolidée par l’héritage du Président Boganda et par l’usage du sango, langue nationale officielle. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs restent ponctuels. Seuls de petits groupes de population (pygmées, m’bororos) se trouvent marginalisés. Cependant, un défi important en matière d’intégration pourrait être posé par une jeunesse nombreuse à laquelle s’offrent peu de perspectives de formation et d’emploi.

Concernant les relations de genre, la RCA se démarque en ayant commencé très tôt – dès 1992 – à travailler sur un Code des Personnes et de la Famille. Promulgué en mai 1998, ce Code offre aux femmes de meilleures garanties pour leur sécurité juridique dans le contexte national. Si la loi n’établit pas de discrimination contre les femmes dans l’héritage et les droits de propriété, la polygamie n’en est pas moins considérée légale et seuls les hommes ont droit aux allocations familiales. Les violences familiales et conjugales exercées contre les femmes restent trop répandues. La tendance des pratiques néfastes pour la santé des femmes, telles que l’excision, est cependant en recul grâce aux efforts de sensibilisation. La participation des femmes à la vie politique et aux décisions économiques reste limitée : seuls 7 députés sur 108, 2 ministres sur 28 et moins de 20% des étudiants de l’université de Bangui sont de sexe féminin

Le Gouvernement va privilégier la promotion des femmes, qui connaîtra une impulsion nouvelle grâce à l’adoption du Plan d’Action de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme, qui comportera notamment la diffusion et l’application des instruments juridiques nationaux et internationaux en faveur de l’épanouissement des femmes (Code de la Famille, Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, CEDEF). La mise en place du Comité de suivi de la CEDEF constitue ainsi l’une des priorités.

### 3.2.2. Structure et performances économiques

La RCA est un pays essentiellement rural. L’agriculture et l’exploitation forestière représentent environ la moitié du PIB et occupent 80% de la population. Cependant, le pays souffre de contraintes structurelles (comme le sous-peuplement et l’enclavement) qui maintiennent ses niveaux de production agricole très en dessous de leur potentiel et du seuil de rentabilité. Ainsi, moins du

dixième des terres cultivables est effectivement mis en valeur, et seulement 30% du terroir pouvant se prêter aux pâturages est utilisé. A la fin des années 1990, la RCA n'a toujours pas retrouvé le niveau de production agricole atteint en 1970.

Les prix internationaux des produits agricoles exportés par la RCA (coton, café) se sont particulièrement dégradés ces dernières années. A Londres, le cours du coton a chuté de 60% depuis son pic de 1995, et le café *robusta* de 85% depuis 1994. De nombreux paysans centrafricains ont perdu leur intérêt pour les cultures de rente. Considérant le coton et le café comme des sources de revenus d'appoint, ils se consacrent aux cultures vivrières. Celles-ci, réservées presque entièrement à l'auto-consommation, ont connu une progression sensible et constante ces dernières années.

Le coton contribue aux revenus d'un tiers des familles rurales, même si la production est faible comparée aux 200.000 tonnes du Mali ou du Burkina Faso. La production de café s'est elle aussi fortement réduite, et une trop grande partie s'écoule par des circuits parallèles. La culture du tabac est marginale. Le secteur forestier, en revanche, est dynamique avec une production comparable à celle de la République du Congo, mais trois fois moindre que celle du Gabon.

Production de coton graine	Production de café	Production de bois
22.000 à 40.000 tonnes	12.000 tonnes	700.000 mètres cubes 30% des exportations du pays

Enfin l'élevage, essentiellement traditionnel, est une ressource essentielle en milieu rural. Il représente à lui seul 10% du PIB et 35% du PIB agricole. On estime que la RCA compte 3 millions de têtes de bovins, 4 millions de volailles, et encore 2,5 millions de têtes de caprins, ovins et porcins réunis.

Les problèmes de durabilité environnementale («sustainability») ne sont pas aussi aigus que dans d'autres pays de la région, car la RCA a la chance de disposer d'un vaste territoire peu peuplé et abondamment arrosé. La déforestation et la dégradation des sols méritent néanmoins attention. Les deux questions essentielles concernent la généralisation de l'aménagement forestier, afin de garantir une exploitation durable de cette ressource, et la lutte contre le braconnage qui menace très sérieusement plusieurs espèces de grands mammifères. Le gouvernement mène une politique active dans ces deux domaines.

Les ressources minières de la RCA sont encore partiellement exploitées. Il resterait notamment à mettre en valeur des gisements d'uranium à Bakouma et de fer à Bogoin. La production aurifère est mal connue. La production officielle de diamant dépasse les 450.000 carats, mais une quantité importante échappe au contrôle de l'Etat. L'exportation officielle de diamants représente 40% des recettes d'exportation du pays. L'exploitation du diamant fait vivre 50.000 artisans.

Le tissu industriel centrafricain est extrêmement étroit. Il souffre de difficultés d'approvisionnement et de la faiblesse de la demande intérieure. La difficulté à fiscaliser le secteur informel entraîne un manque à gagner considérable pour le budget de l'Etat.

Secteur formel		Secteur informel (Bangui)	
Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires annuel	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires annuel
200	25 millions d'euros	20.000	45 millions d'euros

La politique commerciale de la RCA devra permettre d'exploiter les opportunités offertes par l'initiative «Tout Sauf les Armes» au bénéfice des pays les moins avancés. De même, la perspective d'un Accord de Partenariat Economique Régional entre la zone CEMAC et la Communauté européenne pourra offrir des opportunités au secteur privé. Ceci ne sera le cas, cependant, que si la politique économique et le cadre juridique sont propices aux affaires et si des investissements physiques et humains de compétitivité sont réalisés.

Les sociétés de service public (énergie, eau, télécommunication) couvrent des zones réduites du pays et offrent leurs services à un nombre limité d'abonnés. Dans le contexte d'un pays enclavé et mal relié au reste du monde, la diffusion de l'accès à l'internet représente une opportunité qui devra être mieux prise en considération.

<i>Eau</i>	<i>Electricité</i>	<i>Téléphonie cellulaire</i>	<i>Internet</i>
SODECA	ENERCA	TELECEL, Caratel, Télécom Plus	SOCATEL
10.000 abonnés	12.000 abonnés	13.000 abonnés	< 1000 abonnés

L'approvisionnement en produits pétroliers est un problème majeur. La voie fluviale est celle qui permet d'importer au moindre coût des volumes suffisants de produits. Cependant, elle n'est navigable que neuf mois par an et, en l'an 2000, a été interrompue suite aux troubles politico-militaires de part et d'autre du fleuve Congo. Le transport par route depuis Douala via Bouar est la seule voie alternative disponible, mais elle augmente de 100 fcfa le coût du litre de carburant rendu à Bangui. De plus, elle suppose l'organisation d'une rotation continue de camions citernes qui ne garantit pas un approvisionnement régulier.

### 3.2.3. Progrès accomplis dans le processus de stabilisation et ajustement structurel

En juillet 1998, le Gouvernement a lancé un vaste programme économique et financier appuyé par le FMI dans le cadre d'un accord triennal appuyé par la facilité d'ajustement structurel renforcée (FAS-R). Conjugée au rétablissement de la sécurité et de la paix, et malgré les retards qu'elle a connus, l'exécution de ce programme a permis de stabiliser l'économie centrafricaine. En termes réels, la croissance économique est passée de -1,42% en 1996 à 3,5% en 1999 et estimée à 1,7% en 2000.

La tension de trésorerie aiguë que connaît le Trésor Public explique les retards observés dans le paiement des salaires et l'insuffisance des investissements publics. Ces derniers restent largement dépendants des financements extérieurs.

Il est également à relever que l'Etat a consacré, entre 1994 et 1999, 59 milliards de fcfa (environ 90 millions d'euros) au règlement de sa dette dont 26 milliards de fcfa ont été consacrés aux échéances du FMI et 18 milliards à celles de la Banque Mondiale.

La privatisation de la distribution des produits pétroliers a été menée à bien en 2000 ; la liquidation de PETROCA devrait intervenir avant juin 2001. La restructuration du secteur bancaire est en bonne voie, avec la privatisation des trois banques commerciales de la place. En revanche, les efforts pour transférer au secteur privé les sociétés d'eau, d'électricité, de télécommunication et les sociétés agricoles, que ce soit par privatisation ou mise en affermage, se poursuivent avec difficulté du fait des réticences des investisseurs étrangers. Dans le secteur cotonnier, un vaste programme de réforme est entrepris avec un retrait progressif de l'Etat. L'introduction d'un mécanisme flexible de fixation des prix en constitue un élément important.

La reprise des relations du pays avec la Banque Mondiale a permis l'octroi à la RCA d'un crédit à la consolidation des finances publiques de 20 millions US\$ réparti en trois tranches. L'accord pour un nouveau crédit finançant le Projet d'Appui à la Politique Economique (PAPE), d'un montant de 8 millions US\$, a été signé le 10 août 2000.

Le Conseil d'Administration du FMI a approuvé le 10 janvier 2001 le second arrangement annuel au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC, ex FAS-R) d'un montant de 26 millions US\$. La première tranche de ce second arrangement annuel a été décaissée, pour un montant de 10 millions de US\$. Cette décision fait suite à l'approbation par les institutions de Bretton-Woods du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté intérimaire, et de la lettre

d'intention sur la politique économique à moyen terme. Elle a permis de débloquent le programme d'ajustement structurel 2000-2001 de la Communauté européenne.

En 2000, cependant, la situation économique d'ensemble est restée fragile.

Croissance du PIB	Inflation	Taux d'épargne intérieure	Taux brut d'investissement	Taux de couverture des importations	Déficit du compte courant
1,7%	3%	8,3% du PIB	13,4% du PIB	70%	4,6% du PIB

Pour 2001, les conséquences néfastes de la tentative de coup d'Etat du 28 mai fragiliseront encore les efforts de redressement économique. Selon les prévisions présentées par le gouvernement dans son plan de relance, le taux de croissance du PIB en volume doit être revu à la baisse de 1,3 points.

#### 3.2.4. Finances publiques

Pour l'an 2000, le déficit global hors dons, base engagements, est en recul par rapport aux années antérieures. Le solde primaire de 0,4% du PIB ne permet cependant pas de payer le service de la dette extérieure, générant ainsi de nouveaux arriérés. Dans le budget 2000, les dépenses consacrées à l'éducation et à la santé ont représenté respectivement 13,5% et 18,7% du total des dépenses courantes et diverses.

Recettes publiques (budget 2000)	Dépenses publiques (budget 2000)	Déficit hors dons, base engagements	Déficit après aides budgétaires
9,2% du PIB	16,8% du PIB	7,6% du PIB	1,2% du PIB

Pour 2001, le gouvernement tablait initialement sur une amélioration des finances publiques, avec un déficit global base engagements de 8% du PIB et un solde primaire de 1%. Les performances des régies seraient améliorées grâce à l'introduction de la TVA et d'un impôt libératoire forfaitaire de 20.000 Fcfa appliqué aux micro entreprises d'un chiffre d'affaire annuel inférieur à 500.000 Fcfa. Un meilleur contrôle des dépenses est prévu afin de maîtriser l'effectif des agents de la fonction publique, limiter les exonérations fiscales conformément aux directives de la CEMAC, et améliorer la qualité des dépenses effectuées sur fonds affectés.

Cependant, suite aux désordres causés par la tentative de coup d'Etat du 28 mai 2001, le gouvernement prévoit un « inévitable dérapage » au niveau des critères de performances du second accord conclu avec le FMI au titre de la FRPC. Selon ses estimations suite à la crise, les recettes budgétaires pour 2001 seront inférieures de 30% aux objectifs négociés avec le FMI. Des discussions ont été ouvertes avec le FMI en vue d'un nouveau cadrage pour la période de octobre à décembre 2001.

Les priorités futures du gouvernement portent essentiellement sur l'accès à l'initiative PPTE, la restructuration du Trésor, et l'amélioration de la gestion des dépenses grâce à la programmation pluriannuelle et à la publication d'une loi de règlement.

L'endettement extérieur du pays continue de faire peser une charge importante sur les finances publiques et les ressources en devise. La dette extérieure se monte à 85% du PIB (847 millions d'euros) et le service de la dette due représente 42% des revenus de l'Etat (hors dons) et 11% des recettes d'exportation.

Le service de la dette et la masse salariale de la fonction publique (36 millions d'euros par an) absorbent à eux seuls une portion excessive des recettes fiscales, laissant peu de marge pour les autres dépenses prioritaires. Les arriérés de salaires de la fonction publique restent un problème récurrent dans l'histoire moderne de la RCA. Le problème des arriérés de salaires constituera un risque latent d'instabilité politique, économique et sociale tant qu'une solution permanente ne sera

pas trouvée. Pourtant, avec moins de 20.000 fonctionnaires, la RCA affiche un ratio de fonctionnaires par habitants relativement peu élevé par rapport aux pays de la région (1 pour 180).

Le paiement régulier des salaires est une priorité dans l'agenda du nouveau Gouvernement. A cet effet, un compte spécial sera ouvert à la Banque Centrale, destiné à recevoir une partie des recettes douanières et fiscales uniquement réservées au paiement de ces dépenses.

Des mesures draconiennes seront prises : suspension des missions intérieures et extérieures, limitation des avances sur salaires, réduction des caisses d'avance, procédure qui doit rester exceptionnelle dans l'exécution des dépenses publiques. En même temps, l'Etat continuera à honorer ses engagements vis-à-vis des créanciers institutionnels afin de rester crédible auprès de la communauté financière Internationale.

Les objectifs généraux assignés au Ministère des Finances et du Budget, consistent à couvrir les dépenses de souveraineté par les recettes, avec une performance de l'ordre de 11% du produit intérieur brut en 24 mois. L'objectif ciblé, en matière d'impôts et de droits de douane est le montant des recettes inscrit au budget de l'an 2001. Les services compétents devront continuer la sensibilisation concernant la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et sur l'Impôt libérateur, récemment créés par la Loi de Finances. En outre un contrôle renforcé et continu par l'Inspection des services et l'Inspection Générale des Finances pourra permettre une amélioration significative des résultats.

Augmenter les recettes de l'Etat serait totalement vain, si on ne s'attaque pas au problème non moins crucial de la maîtrise des dépenses publiques. C'est dans ce sens que joue un rôle crucial l'appui de l'Union Européenne à une étude-diagnostic, dont les termes de références sont en cours d'approbation, qui auditera les chaînes de dépenses et de recettes de l'Etat, afin de revenir à l'orthodoxie dans ces domaines.

### 3.2.5. Coopération régionale

Membre fondateur de l'UDEAC en 1964, la RCA inscrit depuis 1998 ses efforts d'intégration régionale dans le cadre de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC). Les objectifs poursuivis sont la convergence des politiques macro-économiques, la libre circulation des biens, des services et des personnes, l'harmonisation et l'amélioration de l'environnement économique, et la stabilité monétaire.

La RCA a fait preuve d'une diligence particulière dans la mise en œuvre des dispositions de la réforme fiscale et douanière de la CEMAC : mise en place du Tarif Extérieur Commun en 1994 ; suppression des droits de douane sur les produits en provenance de la zone au 1<sup>er</sup> janvier 1998 ; réforme du Code des Investissements en 1996 ; introduction de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Par ailleurs, la RCA est l'un des vingt-sept Etats à avoir signé l'Acte Constitutif de l'Union Africaine en juillet 2000 à Lomé. Cet acte a été ratifié sans délai par l'Assemblée Nationale en décembre 2000.

### 3.3. Défis à moyen terme

La situation politique, sociale et économique de la RCA peut être synthétisée sous la forme de cinq défis qui conditionnent son avenir à moyen terme : la viabilité économique, la valorisation des ressources humaines, la stabilité politique, la bonne gouvernance et l'intégration régionale. Affronter ces défis suppose de maîtriser d'abord les évolutions économiques et financières à court terme conformément au programme convenu au titre de la Facilité de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, et ce dès l'année 2001. La coopération de l'Union Européenne ne sera efficace que si la volonté politique d'affronter ces défis reste constante et se traduit par des engagements fermes, tels que décrits ci-après.

Assurer la viabilité économique du pays exige de renforcer son capital physique et notamment ses infrastructures de transport et de production. La RCA est un pays pauvre et enclavé, mais doté de richesses naturelles actuellement sous-exploitées. Elle restera donc largement dépendante des flux de ressources extérieures pour financer ses infrastructures prioritaires, mais devra impérativement en assurer l'entretien sur ses ressources propres. L'initiative PPTE est une opportunité à saisir de façon prioritaire pour alléger le poids de la dette extérieure du pays. Simultanément, la politique macro-économique du gouvernement devra garantir un environnement stable et incitatif pour favoriser l'investissement et une allocation de ressources conforme aux avantages comparatifs du pays. La sécurisation effective du cadre juridique des affaires, le recouvrement adéquat des recettes de l'Etat, et le contrôle des dépenses publiques conformément aux priorités stratégiques, sont trois éléments essentiels pour la viabilité immédiate du pays. A terme, la croissance des revenus et leur distribution équitable contribueront à renforcer la demande intérieure, condition d'une viabilité durable.

Pays sous-peuplé, la RCA doit tout mettre en œuvre pour valoriser ses ressources humaines. La dégradation continue du système de santé, d'éducation et de formation professionnelle est une faiblesse majeure du pays. C'est pourquoi l'accès des ménages à des services de qualité et à un prix en rapport avec leurs possibilités financières est une priorité. Le fonctionnement de tels services sur un territoire aussi vaste pose des problèmes de financement auxquels les bailleurs de fonds devront contribuer à apporter une solution. Pour sa part, le gouvernement doit assurer le paiement sans faille des salaires de la fonction publique de façon à permettre l'accès continu des populations aux services sociaux publics. Par ailleurs, l'extension de l'épidémie de VIH-SIDA représente une menace dont on ne mesure pas encore complètement l'ampleur. La capacité à contenir ce fléau est un défi majeur et devra conserver un degré élevé de mobilisation politique.

La stabilité politique est indispensable pour une amélioration continue des conditions économiques et sociales. L'ampleur des défis et la rareté des ressources exigent que ne se reproduisent plus les dévastations qui ont marqué les dernières années, *y compris 2001*. Ceci est d'autant plus indispensable que le contexte régional est menaçant. La qualité de l'intégration sociale en RCA est certes un atout, mais elle doit être confortée par le respect de l'Etat de droit. Celui-ci devra être attesté par le fonctionnement des institutions démocratiques conformément à la Constitution de la V<sup>ème</sup> République, par la pratique du dialogue politique et social, et par le respect des droits de l'Homme. Le paiement régulier des salaires et la poursuite du dialogue avec les syndicats sur la question des arriérés de salaires, en vue de sa résolution à terme, est une condition essentielle de la stabilité politique. De même, les pratiques des forces de l'ordre non conformes au droit doivent être sanctionnées en vue de leur disparition à terme.

Des progrès en matière de bonne gouvernance seront les garants d'une mise en œuvre optimale des ressources disponibles pour le développement. La concrétisation judiciaire de la lutte contre la corruption et la pratique de la transparence des choix politiques sont indispensables à l'établissement d'un climat de confiance. Des progrès dans la disponibilité d'informations fiables et notamment d'indicateurs de performance doivent permettre d'évaluer l'impact des politiques. De

même, il est indispensable d'établir un plan de mise en œuvre de la décentralisation administrative, politique et fiscale de l'Etat. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté est pour la RCA une opportunité de mobiliser et coordonner un appui institutionnel important au processus de réforme et de renforcement des capacités.

Enfin, les défis ci-dessus et notamment la viabilité économique et la stabilité politique ne pourront être durablement relevés sans que progresse l'intégration régionale, tant sur le plan économique et commercial que sur celui du dialogue politique. La négociation des Accords de Partenariat Economique Régional (APER) en vue de leur finalisation au plus tôt constitue un impératif pour tous les pays de la sous-région. Les progrès certains dans la mise en œuvre de la réforme fiscale et douanière de la CEMAC doivent être maintenus et poursuivis selon le calendrier prévu de façon à développer le commerce régional et, à terme, parvenir à une convergence économique.

## **4. REVUE DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS**

### **4.1. Actions de coopération entre la RCA et la CE**

#### *4.1.1. Programme Indicatif National*

Depuis 1975, la coopération entre la République Centrafricaine et l'Union Européenne s'est inscrite dans le cadre des quatre Conventions de Lomé successives. La RCA reçoit au titre du FED des ressources financières importantes, dont le montant est passé de 85 millions d'euros lors du 7<sup>ème</sup> FED à 102 millions pour le 8<sup>ème</sup>.

Le PIN RCA du 7<sup>ème</sup> FED (Convention de Lomé IV) a été signé le 14 Juillet 1992. Il se concentrait sur les transports, le développement rural, ainsi que la préservation et la valorisation des ressources naturelles. La signature du PIN 8<sup>ème</sup> FED a eu lieu le 12 décembre 1997. Un seul secteur de concentration était retenu, à savoir les transports, avec 80% des ressources programmées. Cette concentration avait pour objectif d'apporter une contribution majeure au désenclavement du pays. Les ressources hors concentration ont surtout permis de couvrir des actions dans les secteurs de la santé.

Lors de la revue à mi-parcours réalisée en décembre 1999, il a été relevé que les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du PIN 8<sup>ème</sup> FED n'avaient pas tous été remplis, et que la gestion des finances publiques du pays restait à améliorer. Les faibles capacités institutionnelles nationales expliquent les taux d'engagement et de déboursement insuffisants qui ont été observés sur le 8<sup>ème</sup> FED. Compte tenu de la capacité d'absorption limitée qui s'est ainsi manifestée, la revue de mi-parcours a conclu au non déboursement de la deuxième tranche de 30% du 8<sup>ème</sup> FED. Des leçons ont été tirées de cet échec, qui portent notamment sur la nécessité de concentrer les opérations pour éviter la dispersion et le saupoudrage, et sur le besoin de renforcer l'appui à l'Ordonnateur National et aux principaux ministères partenaires. Au cours des programmes précédents, une attention insuffisante a été accordée aux évaluations de projets. La pratique de l'évaluation sera plus systématiquement introduite dans le 9<sup>ème</sup> FED. Chaque projet devra prévoir les fonds pour son évaluation finale ; les évaluations sectorielles seront un préalable au lancement de nouvelles phases de programmes sectoriel, notamment dans la santé, les transports et l'environnement.

#### *4.1.2. Stabex*

Depuis 1990, la RCA a bénéficié à six reprises de transferts au titre du stabex pour trois de ses principaux produits agricoles d'exportation : le café, le coton et le bois. Le montant total des transferts s'élève à près de 25 millions d'euros. Dans le secteur café, les mesures d'accompagnement liées à ces transferts ont compris l'apurement des arriérés de la Société

Centrafricaine de Développement Agricole, la révision du système de prix indicatif, et la liquidation de l'ADECAF.

Par ailleurs, les troubles civils de 1996 ont entraîné la mise en place, par le Gouvernement d'Union Nationale de l'époque, d'un programme d'urgence visant à assurer le fonctionnement minimal de l'Etat jusqu'au rétablissement des conditions normales de développement. Dans ces circonstances, les transferts stabex de cette année-là ont été consacrés à l'appui au programme d'urgence.

Afin d'accélérer le déboursement et maximiser l'impact des fonds Stabex, un exercice de révision des reliquats est en cours qui vise à les refondre dans un programme unique ciblé sur un nombre limité de priorités. Le Cadre d'Obligations Mutuelles qui en résultera sera plus axé sur l'appui macro-économique et plus cohérent avec l'ensemble des autres instruments.

#### 4.1.3. Programme d'appui à l'ajustement structurel

Sur la période 1994-1999, la RCA a bénéficié au titre du FED de deux programmes d'appui à l'ajustement structurel pour un montant total de 17,4 millions d'euros. Ces appuis ont été centrés sur les secteurs de la santé, l'éducation et l'entretien routier. Ils ont permis de sécuriser les dépenses dans les secteurs sociaux et de rétablir les procédures budgétaires nationales (respect de la chaîne des dépenses et des procédures d'attribution des marchés publics).

Une nouvelle convention pour un PAS 2000/2001 a été approuvée dont le montant s'élève à 22 millions d'euros. Elle porte sur la réduction des arriérés intérieurs, l'appui budgétaire aux secteurs sociaux et le renforcement de la gestion macro-économique. Cette dernière composante vise à accroître de manière substantielle les capacités institutionnelles en matière de gestion, d'exécution et de suivi budgétaire tant dans les ministères techniques qu'au Trésor Public, qui reste un maillon faible de la chaîne des dépenses publiques, et au Ministère des Finances chargé du Budget.

La convention PAS 2000/2001 reprend les orientations préconisées dans la récente communication de la Commission sur l'appui communautaire aux réformes structurelles et à l'ajustement structurel. En particulier, elle fait une large place aux audits de dépenses, au contrôle a posteriori et aux indicateurs de performance. La mise en place de certaines allocations est déterminée par les performances obtenues en matière de gestion des finances publiques.

#### 4.1.4. Programme Indicatif Régional

Le PIR 8<sup>ème</sup> FED était doté 84 millions d'euros. Parmi les projets régionaux qui présentent un intérêt particulier pour la République Centrafricaine, on peut mentionner :

- Le programme « Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale » (ECOFAC, 16 millions d'euros sur PIR 8<sup>ème</sup> FED), qui vise la mise en œuvre d'une exploitation forestière durable sur la base d'un plan d'aménagement dans la forêt de Ngotto (préfecture de la Lobaye). Ce programme régional s'est vu adjoindre en 2000 une nouvelle composante en RCA qui concerne le développement de zones cynégétiques villageoises dans la région nord. Ces deux composantes représentent des contributions essentielles à la préservation et la valorisation rationnelle des écosystèmes et des espèces à protéger en RCA.
- Le projet régional PACE de lutte contre la peste bovine (1,9 millions d'euros pour la RCA au titre du 8<sup>ème</sup> FED) est un maillon essentiel de la stratégie continentale visant à préserver l'élevage contre cette épizootie. Depuis 1983, date de la dernière crise grave, l'élevage centrafricain a été efficacement protégé par ce mécanisme.
- Un projet de facilitation du transit entre les pays membres de la CEMAC et de promotion de l'intégration commerciale régionale.
- Le projet PROCULTURE (1,98 millions d'euros).

#### 4.1.5. Banque Européenne d'Investissement

La dernière opération de la BEI en République Centrafricaine consistait en deux prêts sur capitaux à risques pour la réhabilitation de la distribution de l'électricité pour un montant de six millions d'euros. Ils ont été annulés en partie. Les troubles politiques et la situation des arriérés depuis 1996 ayant empêché l'instruction de nouveaux projets, la RCA dispose encore d'un minimum garanti de capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé III et Lomé IV-1 de respectivement 2,74 et 10 millions d'euros.

#### 4.1.6. Lignes budgétaires CE

Parmi les lignes thématiques ouvertes dans le budget de la Commission, la ligne B7/6000 « Cofinancement ONG » a été régulièrement mise à contribution en RCA. Depuis 1997, cinq projets ont été approuvés pour un montant total de 1,5 millions d'euros. Les principaux domaines concernés sont la santé et l'assainissement, l'éducation et la culture, le développement rural et l'appui aux artisans.

### **4.2. Bilan des interventions des autres partenaires**

L'aide publique au développement à la RCA connaît depuis quelques années une évolution défavorable à l'instar de la tendance observée pour l'ensemble des pays en voie de développement. Ces dernières années, la baisse de l'aide au développement a été aggravée par une situation socio-politique difficile qui a dissuadé les investisseurs potentiels. Aussi, la crise financière aiguë que connaît le pays, ayant conduit à l'accumulation de nombreux arriérés dans le remboursement de la dette extérieure, a entraîné le tarissement des sources traditionnelles de financement extérieur telles que la BAD/FAD, l'OPEP, la BADEA etc. Il en a résulté une chute sensible du portefeuille des investissements publics et privés dans le pays.

Aide Publique au Développement nette, base paiements, en millions de US\$ (source CAD/OCDE) :

	1994	1996	1998	Principaux secteurs
<b>Bilatérale</b>	<b>94,2</b>	<b>121,0</b>	<b>56,5</b>	
France	62,0	66,6	30,7	Education, santé, finances, développement rural, Etat de droit, culture, transports, secteur privé
Japon	10,4	30,6	14,0	Transports, santé, éducation, adduction d'eau
Allemagne	10,2	10,6	7,9	Transports, santé, développement rural, environnement
<b>Multilatérale</b>	<b>72,0</b>	<b>44,5</b>	<b>63,4</b>	
AID	38,9	21,5	- 3,4	Ajustement structurel, privatisation, finances, VIH-SIDA
CE	25,2	15,3	47,6	Transport, santé, ajustement structurel
PNUD	1,7	2,7	5,8	Bonne gouvernance, pistes rurales, micro-finance, démobilisation
<b>Total</b>	<b>165,3</b>	<b>167,0</b>	<b>119,9</b>	

L'aide publique en RCA est caractérisée par une prédominance de l'aide projet qui représente environ 50% du total, suivie de la coopération technique (35%) et enfin de l'aide budgétaire. Les dons sont les plus importants du fait de la baisse sensible des emprunts, liée au problème des arriérés. Les financements extérieurs les plus importants proviennent de la Communauté Européenne, de la France, de l'Allemagne, du Japon, et du système des Nations Unies.

Les projets en cours ou en cours d'instruction par les différents partenaires au développement de la RCA sont présentés en annexe 3 dans la matrice des programmes sectoriels.

La coordination entre bailleurs se fait par plusieurs mécanismes. D'une part, le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale est l'interlocuteur obligé de tous les intervenants. D'autre part, plusieurs fora de coordination entre bailleurs existent : l'un, de caractère général, est animé par le PNUD, tandis que d'autres sont sectoriels ou ad hoc (Groupe Thématique ONUSIDA, Cellule de Crise Epidémies). Enfin, la coutume est répandue parmi les bailleurs de fonds de consulter toutes les coopérations au moment de l'identification et de la formulation des projets. La Commission est ainsi chef de file des bailleurs de fonds dans le secteur transport, tandis que l'OMS assume de fait ce rôle dans le secteur santé ; le FMI et la Banque Mondiale assurent la coordination du dialogue sur la politique macro-économique et les finances publiques.

Afin d'améliorer ces mécanismes de coordination, le gouvernement entend faire du CSLP le cadre privilégié de référence pour les relations de l'Etat centrafricain avec ses partenaires au développement. Il doit servir non seulement à l'amélioration des relations entre l'Etat centrafricain et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, mais aussi à une meilleure collaboration entre partenaires intervenant dans le pays. L'objectif poursuivi est l'optimisation des interventions, leur complémentarité, et la concentration en fonction des avantages comparatifs de chacun.

La consultation entre bailleurs est effective et la coordination parvient à éviter les doubles emplois et les contradictions dans les programmes. Ceci est particulièrement le cas entre la Communauté et ses Etats membres (France et Allemagne). Cependant, des progrès restent à faire dans la mise au point et la défense de positions communes dans les dialogues sectoriels.

## **5. STRATEGIE DE REPOSE COMMUNAUTAIRE**

### **5.1. Principes et objectifs**

La Communauté, avec une nouvelle approche de l'appui budgétaire axée sur l'exécution et la performance des programmes, aidera la politique macro-économique de la RCA grâce à son instrument d'appui macroéconomique visant à la réduction de la pauvreté. Cet appui se positionnera dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en cours d'élaboration. Il recourra à la modalité de l'appui budgétaire, lequel pourra cibler les secteurs sociaux, l'entretien routier, l'appui aux capacités de gestion économique et la bonne gouvernance. A ce titre, il contribuera également aux stratégies sectorielles, notamment dans le secteur santé et transport. Une attention particulière sera apportée aux résultats et aux impacts des politiques publiques soutenues à travers l'appui budgétaire. A cette fin, des indicateurs de résultat seront définis, recueillis et suivis.

Le poids politique et financier de l'Union lui permet de participer efficacement à l'amélioration du cadre macro-économique en RCA, en concertation avec les institutions de Bretton-Woods. L'appui de la Communauté à l'ajustement structurel est inséparable de la poursuite des réformes structurelles que la RCA a négocié avec elles.

La qualité de la gestion des finances publiques constituera une dimension essentielle de ce volet de la coopération Communautaire. Le programme comprendra un appui au renforcement des capacités institutionnelles en matière d'exécution et de suivi budgétaire ainsi que de statistiques. En vue de cet appui, le gouvernement de la RCA s'engage à lancer un diagnostic de la gestion des finances publiques, surtout au niveau de la chaîne des dépenses. Ce diagnostic sera un point de référence essentiel pour tous les bailleurs de fonds dans la définition des besoins d'appui institutionnel.

Un appui budgétaire additionnel pourra être mis en place sur les ressources programmables en cas de fluctuations à court terme des recettes d'exportation, conformément à l'article 68 de l'Accord de Cotonou.

La coopération communautaire en RCA contribuera aussi à réaliser les investissements physiques et humains garantissant la viabilité à long terme de l'économie. Elle aidera aussi le gouvernement à mettre en œuvre les réformes structurelles et institutionnelles indispensables au maintien durable des équilibres macro-économiques fondamentaux et à la bonne gestion des finances publiques.

Dans sa déclaration préliminaire sur la stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement a fait de la bonne gouvernance un de ses objectifs de développement essentiels. Grâce à la mission d'étude-diagnostic de la gestion des finances publiques et aux appuis institutionnels qui en découleront, il est attendu une amélioration réelle de l'exécution et du contrôle des dépenses publiques.

Afin de mobiliser toutes les capacités existantes, la Communauté appuiera son effort de coopération tant sur l'administration nationale et locale que sur les acteurs non étatiques, et notamment la société civile, les groupements de base et le secteur privé. La participation des acteurs non étatiques est une modalité de coopération importante. Elle s'appliquera notamment aux secteurs de concentration retenus, dans le cadre d'une approche sectorielle, et ce sur l'ensemble du territoire

Par ailleurs, la Communauté appuiera la mise en place d'un programme pluriannuel de micro-réalisations qui renforcera la capacité des collectivités locales et de la société civile à participer aux efforts de développement. A travers ce programme seront financées des micro-réalisations au niveau local qui ont un impact sur le cadre de vie des populations, répondent à un besoin prioritaire, et sont mises en œuvre à l'initiative et avec la participation de la collectivité locale bénéficiaire, en tenant compte de l'approche genre. Les antennes de planification et de statistiques régionales pourront constituer un appui important dans le suivi de ces projets. Les micro-réalisations ne sont pas un secteur d'intervention en soi, mais plutôt un moyen trans-sectoriel de renforcer la participation de la société civile au développement. En renforçant ses capacités institutionnelles, le programme permettra de mobiliser les ressources humaines et financières des communautés de base pour contribuer à la lutte contre la pauvreté.

## **5.2. Orientations spécifiques à moyen terme**

### 5.2.1. Interventions dans le secteur santé

La coopération communautaire contribuera à la valorisation des ressources humaines à travers un appui au secteur santé. Il visera l'amélioration de l'état de santé des populations grâce à un meilleur accès à des soins de santé de qualité sur l'ensemble du territoire national. Il portera sur les infrastructures, l'équipement, les médicaments, la formation et la gestion (notamment le recouvrement des coûts). Parallèlement, un appui sera apporté au renforcement institutionnel du Ministère de la Santé Publique et des organisations professionnelles. Une attention particulière sera apportée à la lutte contre la propagation du VIH-SIDA.

Cet appui se fera en complémentarité avec celui des autres bailleurs de fonds, notamment la France, l'Allemagne, la Banque Mondiale et le système des Nations Unies. Dans la pratique, l'OMS assume le rôle de chef de file dans le secteur santé. La Coopération française apporte depuis de nombreuses années un appui à la définition de la politique sanitaire et à la mise en place des outils de gestion. Son appui aux structures de soin se focalise sur les districts urbains de Bangui et sur le secteur hospitalier. La coopération allemande appuie les soins de santé primaires dans deux préfectures du nord-est et l'UNICEF dans une préfecture voisine. L'intervention communautaire s'adresse aux structures de soins primaires de tout le pays, avec une attention particulière au milieu rural et en tenant compte des expériences réalisées dans les trois préfectures du nord-est.

Les interventions dans le secteur santé se feront à travers quatre instruments :

- Le programme d'appui au secteur santé 8<sup>ème</sup>, approuvé en 2000 ;
- Les programmes d'appui à l'ajustement structurel, qui pourraient consacrer 20% de leurs ressources à l'appui budgétaire au secteur santé ;
- Le programme pluriannuel de micro-réalisations, qui soutiendra des initiatives de la communauté visant à améliorer les conditions de vie, dont un quart pourraient concerner directement la santé ;

Le gouvernement s'est engagé à actualiser le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) en 2002. Celui-ci devra indiquer les stratégies adoptées, les priorités retenues, les rôles dévolus à l'Etat et au secteur privé, les objectifs à atteindre en terme de décentralisation, et les modes de financement du secteur. Le PNDS révisé sera le cadre d'intervention de la coopération communautaire.

Une attention particulière sera portée à la prise en compte de l'approche genre dans la politique sanitaire et dans le PNDS. Au cours de leur élaboration, la Communauté proposera son appui à cet effet.

#### 5.2.2. Interventions dans le secteur transports

La promotion d'activités socio-économiques génératrices de revenus, pour lutter contre la pauvreté, est rendue difficile par la position d'enclavement du pays.

L'objectif retenu sera mis en œuvre principalement à travers un appui à la politique sectorielle des transports. L'action que la Communauté mène dans ce secteur depuis 1990 sera poursuivie, tant au niveau de la définition de politique et du suivi, que de l'appui institutionnel et des investissements. La Commission continuera d'y assurer son rôle de chef de file des bailleurs de fonds. Le choix de ce secteur de concentration répond à une priorité essentielle de la stratégie de lutte contre la pauvreté adoptée par le gouvernement. Outre leur participation directe à l'activité économique (15 à 20% du PIB), les infrastructures et services de transports sont indispensables à la compétitivité de l'économie par le désenclavement. Ses impacts se font sentir sur la plupart des autres secteurs économiques, mais aussi sur les conditions de vie des populations.

Ce choix est aussi conforme à l'avantage comparatif dont dispose la coopération communautaire du fait de son expérience préalable dans ce secteur et de sa capacité à mobiliser des volumes importants d'aide sous forme de dons. En effet, la rentabilité financière à moyen terme des investissements dont il est question ne permet pas leur financement par la dette, surtout compte tenu du surendettement qui affecte déjà le pays. Les investissements structurants du FED permettront aux autres intervenants de réaliser des interventions ponctuelles complémentaires. En effet, aucun autre partenaire n'investit des montants similaires à ceux du FED dans les infrastructures de transports.

L'intervention communautaire sur les infrastructures de transport en RCA se place aussi dans la continuité des investissements régionaux visant à accroître l'intégration des pays de la CEMAC.

L'objectif spécifique poursuivi dans le secteur transport est le désenclavement intérieur et extérieur du pays, clé de la croissance économique et de la stabilité. Il s'agit de maintenir l'accès des agents économiques aux marchés, en assurant des conditions de circulation des biens et des personnes rapides, sûres et de moindre coût.

A cette fin, la coopération Communautaire se concentrera sur la réhabilitation et l'entretien du réseau prioritaire de transports de surface (routier et fluvial), en portant une attention particulière aux axes de désenclavement vers les ports de l'Atlantique.

Ces interventions viseront à pérenniser le réseau, le rendre praticable pendant une partie aussi grande que possible de l'année, et réduire ses coûts d'exploitation et d'entretien courant pour une prise en charge plus facile par les ressources nationales. Parallèlement, la Communauté appuiera la mise en œuvre d'une politique des transports qui vise à (i) promouvoir une exploitation durable du réseau dans des conditions répondant aux besoins des usagers, et (ii) instaurer une contribution des usagers aux coûts d'entretien du réseau.

Les projets seront conçus et exécutés en tenant compte de l'approche genre. Les termes de référence des études économiques et d'impact des investissements programmés feront des considérations de genre une exigence. Dans toute la mesure du possible, il sera fait recours à des techniques à haute intensité de main d'œuvre conçues pour procurer des revenus aux femmes comme aux hommes.

Le gouvernement de la République Centrafricaine s'est doté en 1999 d'une politique des transports dont l'objectif global est de garantir les activités et le potentiel de développement économique, de développer l'esprit d'entreprise, et de contribuer au développement social. La mise en œuvre de cette politique repose sur trois programmes d'action. L'un concerne l'investissement dans les infrastructures de transport et fait l'objet du second Programme Sectoriel des Transport 2000 – 2006 (PST2). Le second concerne l'exploitation des transports et comprend la poursuite de la libéralisation du secteur ainsi que la facilitation du transit international. La troisième, enfin, concerne le renforcement institutionnel et porte notamment sur la réorganisation des ministères concernés, le redressement et la restructuration du Fonds Routier.

Le PST2 définit un réseau prioritaire de transports distinguant trois niveaux :

- Le niveau 1 correspond au réseau de désenclavement international, sur lequel le maintien d'un haut niveau de service est impératif.
- Le niveau 2 correspond au réseau de desserte des principaux pôles économiques, facteur de désenclavement intérieur. Le maintien d'un niveau de service correct sur ces axes doit permettre de conforter le développement des régions.
- Le réseau de priorité 3 concerne le désenclavement des préfectures et d'autres centres d'intérêt local. Ses infrastructures ont fait l'objet de peu d'investissements jusqu'à présent.

Le PST2 propose un scénario d'entretien et d'investissement sur les trois types de réseaux. Les interventions sont classées par ordre de priorité de façon à tenir compte de la capacité nationale à mobiliser les ressources correspondantes. Le coût de l'entretien courant et périodique des réseaux de priorité 1 et 2 est évalué à dix millions d'euros par an jusqu'en 2009. Les investissements de rang 1 se montent à 170 millions d'euros sur la période du PST2 (2000-2006), dont 164 millions dans le sous-secteur routier.

Le PST2 illustre l'ampleur des ressources nécessaires pour assurer un service de transports vital dans un pays vaste, sous-peuplé, et qui a négligé ses infrastructures au cours des dernières années du fait des contraintes macro-économiques et des troubles politico-militaires. Le Département de l'Équipement, des Transports de l'Habitat, chargé du Désenclavement, dans le cadre du PST 2, va intensifier : la libéralisation des transports, amorcée en 1990 ; la coopération en matière de facilitation des transports avec les États voisins ; les mesures en vue de protéger le domaine public routier ; la restructuration du Fonds Routier afin que celui-ci assume pleinement les missions qui lui sont dévolues et la libéralisation de l'espace aérien à partir de 2002.

Les bailleurs de fonds qui investissent dans le secteur transports utilisent le PST2 comme cadre de référence commun. Outre le FED, il s'agit notamment de l'AFD, de la KfW et de la Coopération japonaise (JICA).

C'est dans ce cadre que l'action que la Communauté mène dans ce secteur depuis 1990 sera poursuivie tant au niveau de la définition de politique et du suivi, que de l'appui institutionnel et des investissements. La Commission continuera d'y assurer son rôle de chef de file des bailleurs de fonds.

Le gouvernement veillera à ce que ses propres interventions, tant en investissement qu'en entretien, et celles des autres bailleurs de fonds soient en accord avec les objectifs et les priorités du PST 2. Le cas échéant, une évaluation à mi-parcours et une révision du PST 2 pourront être réalisées.

Sur l'insistance de ces partenaires, le gouvernement s'est engagé à mobiliser des ressources nationales pour l'entretien des réseaux. Le Fonds Routier est un élément essentiel de cette stratégie. En tant que chef de file sectoriel des bailleurs de fonds, la Commission européenne négocie actuellement avec le gouvernement la mise en place d'un mécanisme de suivi de ces efforts. Il est destiné à assurer que le flux de ressources nationales destinées à l'entretien routier est constant, suffisant, et employé efficacement et conformément aux priorités du PST2.

Une avancée significative a été réalisée en 2001 avec la liquidation de PETROCA et la privatisation de la distribution des produits pétroliers, maintenant confiée à TOTAL. Alors que PETROCA n'avait fait aucun versement de Redevance d'Usage Routier au Fonds Routier au titre de 2000, TOTAL se tient à jour de ses versements depuis son entrée en service le 1er janvier 2001.

Les interventions du FED devront obligatoirement s'accompagner de la poursuite des progrès dans la mise en œuvre de la politique de transports, et en particulier dans la privatisation de l'entretien routier. Une assistance technique sera fournie dans le cadre du 9ème FED pour transformer les unités de travaux en régie du ministère des travaux publics en Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Le programme de réhabilitation des routes ne se poursuivra que si le gouvernement assume effectivement l'entretien courant du réseau prioritaire. Les réformes de structure du mécanisme de financement de l'entretien routier doivent permettre à terme de mieux assumer cette tâche. Il n'en reste pas moins que la Commission s'attend à ce qu'un minimum d'entretien routier soit assuré dès à présent et tous les ans pour sauvegarder les acquis des réhabilitations effectuées.

En matière de protection de l'environnement, l'intervention de la Communauté se fera dans le cadre du programme régional ECOFAC dont la RCA abrite deux composantes. En ce qui concerne les zones cynégétiques villageoises dans le nord du pays, il s'agit de délimiter des espaces qui feront l'objet de protection et d'impliquer les populations dans la gestion de leur terroir et de leur environnement. Dans la zone de la forêt de Ngotto, le projet comporte des activités d'aménagement forestier, de conservation et de développement rural. Par ailleurs, toutes les interventions concernant des infrastructures de transport donneront lieu à des études préalables d'impact environnemental.

### **5.3. Cohérence**

L'approche retenue présente une cohérence interne. Elle est construite sur deux piliers qui sont les secteurs clés du transport et de la santé. Pour sa part, l'appui macro-économique à la réduction de la pauvreté consolide la base économique et financière des interventions sectorielles et vise leur pérennité, seule garantie d'un développement durable.

La stratégie de coopération communautaire retenue est aussi en pleine cohérence avec les autres politiques de l'Union Européenne importantes pour la RCA.

La politique commerciale de l'Union prévoit la négociation d'accords de partenariat économiques entre la Communauté et des blocs commerciaux régionaux. Dans le cas de l'Afrique Centrale, la CEMAC est la structure de base pour l'intégration régionale. Dans ce contexte, le désenclavement de la RCA est le préalable à l'intégration effective de son économie à la zone CEMAC. L'appui aux politiques de réformes structurelles du gouvernement contribuera également à la réalisation des objectifs d'harmonisation réglementaire et de convergence économique de la CEMAC.

En ce qui concerne la prévention des conflits, un objectif de l'Union est la recherche de la stabilisation et d'une paix négociée et durable dans la région de l'Afrique Centrale et des Grands Lacs. La coopération communautaire en RCA, dans ce contexte, contribuera à consolider la concorde nationale et la paix civile dans un pays qui occupe une position stratégique aux confins de la zone de conflit. A cet égard, les interventions communautaires dans la valorisation des ressources humaines, la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, et la performance de la gestion macro-économique seront particulièrement pertinentes.

Enfin, le programme de coopération en RCA contribue aux efforts déployés par l'Union pour s'attaquer aux défis environnementaux globaux, notamment la préservation de la diversité biologique et la sauvegarde des espèces menacées.

#### **5.4. Complémentarité avec les autres bailleurs de fonds**

La complémentarité des actions de la Communauté avec celles des Etats membres intervenant en RCA, notamment la France et l'Allemagne, est garantie par plusieurs types de mécanismes.

D'une part, la cohérence des stratégies adoptées par la Communauté et les Etats membres est assurée par l'inscription de leurs interventions dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, référence commune des différentes coopérations.

De plus, la stratégie de coopération de la Communauté exposée dans le présent document a été conçue sur la base d'une concertation avec les Etats membres. Cette approche, matérialisée par la matrice des donateurs, permet d'éviter d'éventuels doubles emplois dans un secteur particulier. Les évaluations et révisions périodiques de la stratégie de coopération communautaire, et du programme qui en découle, continueront de se faire sur la base d'une concertation avec les Etats membres afin de maintenir durablement la complémentarité des interventions de l'Union.

Dans le cas du secteur de concentration (transports), la Communauté étant chef de file sectoriel des bailleurs de fonds, elle sera à même de mettre en œuvre une coordination opérationnelle permanente des interventions. Cette coordination portera sur le choix des investissements dans le cadre du second Programme Sectoriel des Transports, mais aussi sur le dialogue avec le gouvernement concernant la politique d'exploitation et d'entretien du réseau.

Enfin, la Communauté examinera avec les Etats membres présents en RCA la possibilité de déléguer la gestion de crédits communautaires à leurs agences d'exécution, en cas de cofinancement. Cette possibilité se fondera sur les dispositions de l'accord interne sur le neuvième Fonds Européen de Développement. Elle sera envisagée en particulier pour une intervention dans le secteur éducatif.

Les mêmes mécanismes de coordination, à l'exception du dernier, s'appliquent aux bailleurs de fonds non membres de l'Union.

## **5.5. Partenariat avec la société civile**

Une des innovations majeures de l'Accord de Cotonou concerne le rôle des acteurs non étatiques, en particulier la société civile. Celle-ci sera associée au dialogue sur les droits de l'Homme, l'Etat de droit et la bonne gestion des affaires publiques. Elle participera à l'analyse des problèmes de développement et à la consultation sur les politiques et stratégies de coopération. Cette consultation a notamment été mise en œuvre lors de l'élaboration du présent document <sup>1</sup>.

Elle se poursuivra par la participation de la société civile à la mise en œuvre des projets, que ce soit par des ressources du FED directement accessibles aux acteurs non étatiques, ou par une participation à des projets gouvernementaux. Les ressources dont bénéficieront les acteurs de la société civile pourront appuyer des activités d'information, de consultation/dialogue et de renforcement de capacités. Un pourcentage cible de 5% des ressources programmables du FED (à atteindre d'ici 2004) sera exécuté par les acteurs non étatiques. En fonction des résultats obtenus et des opportunités issues du renforcement des capacités de la société civile, ce pourcentage pourra être revu à mi-parcours.

Par ailleurs, la société civile sera associée aux évaluations de projets et aux exercices de revue à mi-parcours et finale du programme de coopération.

Dans le cadre de ce partenariat, la ligne budgétaire B7/6000 « Cofinancement ONG » restera un outil important. L'identification et la formulation de projets par les ONG nationales seront encouragées pour instruction au titre de cette ligne. Ces projets viseront non seulement la satisfaction des besoins de la population, mais aussi le renforcement des capacités des organisations de la société civile. Suivant les cas, d'autres lignes budgétaires, concernant la coopération décentralisée, les droits de l'Homme ou l'environnement, pourront être sollicitées.

## **5.6. Partenariat avec le secteur privé**

L'intervention dans le cadre d'un appui au secteur privé en RCA est envisageable pour la création d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable à l'initiative privée, dans un contexte régional, et l'exécution d'un programme d'investissements public dont le secteur de concentration serait le secteur transport.

Parmi les priorités d'intervention de la Banque Européenne d'Investissement figurent l'eau et l'électricité, secteurs qui doivent faire l'objet d'une profonde réorganisation, modernisation et expansion. A cet égard, la décision attendue du gouvernement visant privatiser ENERCA/SODECA sera déterminante pour l'octroi de nouveaux financements. Compte tenu de la complexité et de la portée de ces investissements, ces projets seront entrepris en conjonction avec la Banque Mondiale, la BAD, l'AFD et d'autres bilatéraux.

En ce qui concerne le secteur financier et le développement des PME, la BEI a pris bonne note de la restructuration en cours du secteur bancaire, avec la privatisation des trois banques commerciales. Dans ce contexte, la Banque pourrait envisager la mise en place de lignes de crédit (en faveur des PME) au travers d'intermédiaires financiers, qui se qualifieraient pour son financement. Elle pourrait aussi apporter un appui financier aux institutions de micro-finance eu égard à l'existence d'un important tissu de micro-entreprises dans le pays.

Le volume des interventions de la Banque sera fonction des progrès réalisés en matière de réformes économiques, de la normalisation de la situation politique et d'une solution durable au problème des arriérés. L'accès de la RCA à l'initiative PPTTE constituera une étape importante à cet égard.

---

<sup>1</sup> Une description du processus de consultation dans le cadre de l'exercice de programmation est présentée en annexe 5.

## **PARTIE B : PROGRAMME INDICATIF NATIONAL**

## 6. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

### 6.1. Introduction

Sur base de la stratégie de coopération présentée en partie A et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, le programme indicatif national a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent les cadres d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de deux ans.

### 6.2. Les instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec la République Centrafricaine sera financée à partir de plusieurs instruments. Leur affectation est donnée ci-dessous à titre indicatif.

1. Les reliquats des 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED au 30 juillet 2001 (20,5 millions d'euros, montant estimé à la date, qui peut changer en fonction de la clôture des projets) et l'enveloppe A du 9<sup>ème</sup> FED (86 millions d'euros).

Ces instruments serviront à couvrir les opérations de développement à long terme dans le cadre de la stratégie. A titre indicatif, la répartition de ces fonds entre les différentes composantes de la stratégie est proposée comme suit :

- Secteur transport, appui budgétaire y compris le secteur de la santé 71%
- Appui macro-économique, et renforcement de la bonne gouvernance 25%
- Hors concentration : micro-réalisations 4%

La description de l'emploi de ces fonds est donné dans les sections 6.3 à 6.5 ci-dessous.

2. L'enveloppe B du 9<sup>ème</sup> FED (21 millions d'euros).  
Cette enveloppe sera mobilisée pour des appuis supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires. Il pourra notamment s'agir d'aide d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée sur le budget de l'UE, de contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement, et d'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

Outre les instruments financiers mentionnés ci-dessus, dont l'enveloppe A est la source principale de financement pour le Programme Indicatif, le 9<sup>ème</sup> FED comprend également la « Facilité d'Investissement » gérée par la Banque Européenne d'Investissement (voir détails dans la Partie A, chapitre 5). La Facilité d'Investissement ne fait pas partie du Programme Indicatif.

Il convient de noter que des actions spécifiques pourraient être financées via des lignes budgétaires de la CE, notamment dans le domaine des cofinancements ONG. Ces financements seront décidés selon les procédures applicables sous chaque instrument et sous réserve de la disponibilité des ressources budgétaires correspondantes.

### 6.3. Secteur de concentration : transports

La principale intervention concernera la réhabilitation de la Route Nationale n° 1 entre la ville de Bouar et le poste de Garoua-Boulaï sur la frontière camerounaise. Il s'agit d'un tronçon de 155 kilomètres sur l'axe principal de désenclavement routier qui relie Bangui au port de Douala. Ce tronçon fait également partie de la future route transafricaine qui reliera Mombassa à Lagos. Côté camerounais, la route qui mène à Douala est en cours de réhabilitation par le FED. Entre Bouar et Bangui, des travaux de réhabilitation sur 450 kilomètres sont en cours d'achèvement par le FED et la Coopération japonaise. Le bitumage du tronçon Bouar–Garoua-Boulaï parachèvera donc la remise en état durable de cet axe de désenclavement, et en facilitera l'entretien.

D'autre part, il est prévu de poursuivre la réhabilitation du réseau routier de désenclavement intérieur (réseau de priorité 2) qui avait été commencée dans le cadre du premier Programme Sectoriel des Transports (PST). Cette intervention consistera en une série d'investissements prioritaires inscrits au second PST. Le choix des infrastructures à réhabiliter se fera sur la base de l'ordre de priorité établi par le PST et en fonction des projets (en cours ou programmés) des autres bailleurs de fonds, notamment l'AFD, la KfW et la Coopération japonaise.

Un dispositif d'assistance technique sera également mis en place en appui au PST, qui englobera le ministère chargé de l'équipement et des transports ainsi que le Fonds Routier. L'objectif de cette assistance technique est d'aider à la mise en œuvre d'une approche plus commerciale de l'entretien routier, s'appuyant sur des agences publiques autonomes et sur les entreprises privées.

En ce qui concerne le transport fluvial, l'irrégularité du trafic rend nécessaire un soutien aux deux organismes qui exploitent le fleuve Oubangui : le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (SCEVN) et la Société Centrafricaine de Transport Fluvial (SOCATRAF). Le SCEVN reçoit depuis plusieurs années un appui au titre du PIR. Au titre du 9<sup>ème</sup> FED, il est envisagé de renouveler une partie de l'équipement productif de la SOCATRAF, condition nécessaire au bon fonctionnement de l'axe de désenclavement fluvial vers Pointe-Noire via Brazzaville.

Enfin, il sera apporté un appui à la remise en état de la voirie urbaine de Bangui, en complément des interventions de l'Agence Française de Développement. Les principaux axes routiers du pays rayonnent en effet à partir du centre de Bangui. Or la mairie de la ville a jusqu'ici manqué des capacités techniques et financières pour assurer l'entretien de leurs sections urbaines.

Au total et à titre indicatif, le secteur transport se verrait allouer environ 75 millions d'euros.

#### **6.4. Secteur hors concentration**

Les interventions dans le secteur santé se feront à travers quatre instruments :

- Le programme d'appui au secteur santé 8<sup>ème</sup>, d'un montant de 11,15 millions d'euros, qui a été approuvé en 2000. Son budget pourrait être augmenté à 12,95 millions d'euro par avenant, à la demande de l'Ordonnateur National. Son exécution a débuté en 2001 et couvrira la période 2001-2004. Il constituera l'instrument essentiel de l'intervention communautaire dans le secteur santé. Après son évaluation intermédiaire, et suite à la revue de mi-parcours du programme pays, un nouveau programme pourra être instruit pour capitaliser sur les acquis de celui-ci.
- Les programmes d'appui à l'ajustement structurel. Le PAS 2000-2001 consacra 20% de ses ressources à l'appui budgétaire au secteur santé, soit 4,14 millions d'euros. Les PAS à venir pourrait maintenir cette proportion, dégageant 4 millions d'euros supplémentaires d'ici 2006.
- Le programme pluriannuel de micro-réalisations, qui soutiendra des initiatives de la communauté visant à améliorer les conditions de vie. 25% des micro-réalisations pourraient concerner directement la santé, dégageant un montant d'au moins 1 million d'euro d'ici 2006.

Un programme pluriannuel de micro-réalisations est prévu. Doté initialement de 4 millions d'euros, il aura une envergure nationale et sera destiné à être pérennisé en cas d'évaluation positive. Il bénéficiera de l'expérience du programme de micro-réalisations urbaines à Bangui, approuvé sur 8<sup>ème</sup> FED, qui était d'un montant et d'une durée limités (2 MEURO sur 2 ans).

#### **6.5. Appui macro-économique et renforcement de la bonne gouvernance**

La Communauté continuera de soutenir les efforts nationaux de développement à travers des appuis budgétaires et un renforcement de la gestion économique et financière. Ce dernier comprendra un dispositif d'assistance technique aux finances publiques et à l'Ordonnateur National.

Dans le cadre du renforcement des statistiques socio-économiques, il pourra être apporté un appui au recensement général de la population prévu pour 2003.

Par ailleurs, du fait des circonstances particulières qu'a fait naître la crise de mai 2001, d'autres actions pourront être financées dans le domaine de la bonne gouvernance, concernant notamment l'Etat de droit, la démocratie, la justice ou les droits de l'Homme.

A titre indicatif, un montant de 27,5 millions d'euro est prévu pour l'ensemble de ces interventions.

## 6.6 Cadres d'intervention sectoriels simplifiés <sup>2</sup>:

SECTEUR TRANSPORTS :

<u>Objectifs sectoriels nationaux à long terme :</u>	<u>Indicateurs de performance</u>	<u>Sources de contrôle</u>	<u>Hypothèses critiques</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir l'accès des agents économiques aux marchés grâce à un désenclavement intérieur et extérieur du pays et à la promotion de la complémentarité des modes de transport.</li> <li>Assurer une circulation des biens et des personnes rapide, sûre et de moindre coût grâce à l'entretien d'un réseau prioritaire de transport.</li> <li>Promouvoir la réalisation par le secteur privé des travaux d'entretien routier et des prestations d'étude et de contrôle.</li> <li>Adapter le secteur public à ses fonctions de financement, de contrôle et de réglementation du secteur transport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le trafic routier et fluvial augmente sur le réseau prioritaire.</li> <li>Les coûts de transport des produits (notamment les carburants) rendus à Bangui baissent.</li> <li>Le Fonds Routier met en œuvre un programme d'entretien courant à l'entreprise sur le réseau de priorité 1 et 2.</li> <li>La restructuration des départements des transport et des travaux publics ainsi que le Fonds Routier est effective.</li> <li>Le port fluvial de Bangui est actif au moins huit mois sur douze</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques de trafic.</li> <li>Rapports d'activité et audits du Fonds Routier et du MEAT.</li> <li>Audits organisationnels des départements.</li> <li>Registres d'entrées et sorties du port de Bangui.</li> <li>Revue à mi-parcours du PAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'approvisionnement en carburants est suffisant et régulier dans tout le pays.</li> <li>Le Fonds Routier perçoit des montants de RUR suffisants pour effectuer les travaux d'entretien courant et périodique sur le réseau prioritaire.</li> <li>La sécurité de la circulation sur les routes et les fleuves Oubangui et Congo est assurée.</li> </ul>

<u>Objectifs de l'intervention communautaire :</u>	<u>Indicateurs de performance</u>	<u>Sources de contrôle</u>	<u>Hypothèses critiques</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une circulation des biens et des personnes rapide, sûre et de moindre coût sur les réseaux prioritaires de transports de surface.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des investissements de rang 1 prévus au PST2 dans les secteurs routier et fluvial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'évaluation à mi-parcours du PST2.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Etat centrafricain garantit la mobilisation de ressources financières et institutionnelles adéquates pour assurer l'entretien courant du réseau routier prioritaire.</li> <li>Les autres bailleurs de fonds poursuivent leur participation à la mise en œuvre du PST2.</li> </ul>

<sup>2</sup> Les cadres d'intervention détaillés sont présentés en annexe 4.

GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE :

<u>Objectifs sectoriels nationaux à long terme :</u>	<u>Indicateurs de performance</u>	<u>Sources de contrôle</u>	<u>Hypothèses critiques</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir une administration publique moderne basée sur la bonne gouvernance.</li> <li>• Assurer une croissance économique d'au moins 5% par an, en maintenant l'inflation à 2% par an et en augmentant le taux d'investissement à 17% du PIB</li> <li>• Promouvoir l'intégration de l'économie centrafricaine dans la zone CEMAC</li> <li>• Améliorer les performances des régies des finances publiques et maîtriser les dépenses de l'Etat.</li> <li>• Réduire les déséquilibres et le niveau d'endettement extérieurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de croissance, d'inflation et d'investissement</li> <li>• Progression des recettes de l'Etat (en valeur absolue et en part du PIB)</li> <li>• Réduction du déficit budgétaire</li> <li>• Apurement des arriérés intérieurs et extérieurs</li> <li>• Equilibre des comptes extérieurs</li> <li>• Accession au point de décision de l'initiative PPTÉ</li> <li>• Volume des échanges avec les pays CEMAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau des opérations financières de l'Etat</li> <li>• Loi de Finances</li> <li>• Loi de Règlement</li> <li>• Plan Triennal d'Investissement</li> <li>• Rapport BEAC</li> <li>• Revues du programme FMI</li> <li>• Revue du PAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation, adoption et mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté</li> <li>• Poursuite du programme avec les institutions financières internationales</li> <li>• Stabilité monétaire</li> <li>• Maintien des termes de l'échange</li> <li>• Maintien de la paix civile et rétablissement de la stabilité régionale</li> </ul>

<u>Objectifs de l'intervention Communautaire :</u>	<u>Indicateurs de performance</u>	<u>Sources de contrôle</u>	<u>Hypothèses critiques</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser les dépenses publiques dans les secteurs sociaux</li> <li>• Promouvoir la bonne gestion des finances publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocations budgétaires (base engagement) aux secteurs prioritaires (santé, éducation, gestion économique et financière)</li> <li>• Part du budget général de l'Etat alloué aux services déconcentrés</li> <li>• Etablissement des comptes de gestion et de la situation patrimoniale de l'Etat</li> <li>• Nombre de cas de corruption détectés et dûment sanctionnés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi de Finances</li> <li>• Loi de Règlement</li> <li>• Plan Triennal d'Investissement</li> <li>• Audits-évaluation des finances publiques</li> <li>• Rapports de la Cour des Comptes, de l'IGF et de l'IGE</li> <li>• Revue à mi-parcours du PAS 2000-2001</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect par la RCA des engagements pris envers les institutions de Bretton-Woods, et poursuite du programme</li> <li>• Résolution des problèmes d'approvisionnement en carburant.</li> <li>• Maintien de la volonté politique de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail du MEFPCI</li> <li>• Cour des Comptes opérationnelle</li> </ul>

SECTEUR SANTE :

<u>Objectifs sectoriels nationaux à long terme :</u>	<u>Indicateurs de performance :</u>	<u>Sources de contrôle :</u>	<u>Hypothèses critiques :</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'espérance de vie à la naissance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espérance de vie à la naissance de 54 ans en 2010.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système National d'Information Sanitaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du cadrage macro-économique du CSLP</li> <li>• Maintien de la volonté politique de lutte contre le VIH-SIDA</li> <li>• Maintien de la paix civile et rétablissement de la stabilité régionale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la santé de la mère et de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de mortalité maternelle inférieur à 782 pour 100000 en 2010.</li> <li>• Taux de mortalité infanto-juvénile inférieur à 119 pour 1000 en 2010.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système National d'Information Sanitaire.</li> <li>• Enquêtes Démographiques et de Santé.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre les maladies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux global de prévalence du VIH-SIDA inférieur à 10% en 2010.</li> <li>• Taux de létalité du paludisme et des infections respiratoires aiguës en baisse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Système National d'Information Sanitaire.</b></li> <li>• Enquêtes épidémiologiques.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le système de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 60% de la population habite à moins de 5 km d'une formation sanitaire en 2010.</li> <li>• En 2010, ratio population par médecin inférieur à 20000.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte sanitaire.</li> <li>• Revue du programme d'appui au secteur santé 8<sup>ème</sup> FED.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la disponibilité des ressources financières et techniques, ainsi que celle des médicaments essentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du PNDS 2003-2010, du SNIS, de la carte sanitaire, d'un plan d'effectifs et de formation.</li> <li>• Augmentation de la part des dépenses de santé.</li> <li>• Disponibilité des MEG .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de la Santé Publique.</li> <li>• Evaluation de performance du SNIS.</li> <li>• Loi de Règlement.</li> <li>• <b>Revue du CSLP.</b></li> </ul>	

<u>Objectifs de l'intervention :</u>	<u>Indicateurs de performance :</u>	<u>Sources de contrôle :</u>	<u>Hypothèses critiques :</u>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les soins de santé primaires au niveau des districts</li> <li>2. Renforcer la lutte contre les maladies endémiques</li> <li>3. Renforcer les capacités institutionnelles de pilotage du développement sanitaire</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de résultat définis pour le secteur santé dans le cadre du Programme d'Appui à l'Ajustement Structurel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue du PAS</li> <li>• Revue du programme d'appui au secteur santé 8<sup>ème</sup> FED</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution effective des dépenses publiques dans le secteur santé, y compris les salaires.</li> <li>• Mise en œuvre du plan d'affectation du personnel.</li> <li>• Développement de contrats cadres entre le MSP et le secteur privé.</li> <li>• Autonomie de gestion des structures sanitaires.</li> </ul>

## 6.7 Calendrier de Programmation Financière Globalisée : Engagements en Euro

Titre du projet	Total	2 <sup>ème</sup> Sem.	1 <sup>er</sup> Sem.	2 <sup>ème</sup> Sem.	1 <sup>er</sup> Sem.	2 <sup>ème</sup> Sem.	2004	2005	2006
	engagé	2001	2002	2002	2003	2003			
Réhabilitation de la Route Bouar - Garoua Boulaiï	52		52						
Appui au PST2 - Réhabilitation Réseau 2	10				10				
Appui au PST2 - Transport Fluvial	4			4					
Assistance Technique au PST2	3	3							
Réhabilitation des Rues de Bangui	6		6						
Appui à l'Ajustement Structurel	20				10			10	
Appui à la Bonne Gouvernance*	4								
Appui au Recensement Général de la Population	1,5	1,5							
Appui à l'Ordonnateur National du FED	2	2							
Programme de Micro-Réalisations	4		4						
<b>Total des engagements</b>	<b>106,5</b>	<b>6,5</b>	<b>62</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

## Calendrier de Programmation Financière Globalisée : Paiements en Euro

Titre du projet	Total	2 <sup>ème</sup> Sem.	1 <sup>er</sup> Sem.	2 <sup>ème</sup> Sem.	1 <sup>er</sup> Sem.	2 <sup>ème</sup> Sem.	2004	2005	2006
	payé	2001	2002	2002	2003	2003			
Réhabilitation de la Route Bouar - Garoua Boulaiï	52		8	11	11	11	11		
Appui au PST2 - Réhabilitation Réseau 2	10				2	4	4		
Appui au PST2 - Transport Fluvial	4			2	1	1			
Assistance Technique au PST2	3	0,5		0,5	0,5	0,5	0,5		
Réhabilitation des Rues de Bangui	6		0,5	3	3				
Appui à l'Ajustement Structurel	20					5	5	5	5
Appui à la Bonne Gouvernance*	4								
Appui au Recensement Général de la Population	1,5			0,5	1				
Appui à l'Ordonnateur National du FED	2	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,5	0,25	
Programme de Micro-Réalisations	4			1	1	1	1		
<b>Total des engagements</b>	<b>106,5</b>	<b>0,75</b>	<b>8,75</b>	<b>18,25</b>	<b>19,75</b>	<b>22,75</b>	<b>22</b>	<b>5,25</b>	<b>5</b>

(\*) à programmer en fonction de l'évolution du contexte économique, social et politique.

## 6.8. Chronogramme prévisionnel de mise en œuvre de la coopération (2001-2004)

Titres	Montants	Identification (requête)	Instruction (proposition de financement)	Décision de financement
<b>Secteur transport :</b>				
Réhabilitation de la route Bouar – Garoua Boulaï	52 MEUROS	Octobre 2001	Décembre 2001	Mai 2002
Appui au PST2 : transport fluvial	4 MEUROS	Janvier 2002	Avril 2002	Septembre 2002
Assistance technique au PST2	3 MEUROS	Août 2000	Septembre 2001	Décembre 2001
Réhabilitation des rues de Bangui	6 MEUROS	Mars 2001	Décembre 2001	Mai 2002
Appui au PST2 : réhabilitation du réseau routier de priorité 2	10 MEUROS	Juin 2002	Janvier 2003	Juin 2003
<b>Appui macro-économique et renforcement de la bonne gouvernance<sup>3</sup>:</b>				
Appui à l'ajustement structurel	10 MEUROS	Juin 2002	Janvier 2003	Juin 2003
Appui au Recensement Général de la Population	1,5 MEUROS	Février 2001	Septembre 2001	Décembre 2001
Appui à l'Ordonnateur National du FED	2 MEUROS	Septembre 2001	Septembre 2001	Décembre 2001
<b>Intervention hors concentration :</b>				
Programme de micro-réalisations	4 MEUROS	Décembre 2001	Janvier 2002	Avril 2002

<sup>3</sup> Un montant de 4 millions d'euros est réservé à des actions d'appui à la bonne gouvernance dans les domaines des finances publiques, l'Etat de droit, la démocratie, la justice ou les droits de l'Homme. Elles pourront être programmées en fonction de l'avancement du dialogue politique dans le cadre des efforts de stabilisation sociale, économique et politique entrepris par le gouvernement.

## ANNEXES

- Annexe 1 : Objectifs et axes stratégiques essentiels de lutte contre la pauvreté
- Annexe 2 : Indicateurs de performance
- Annexe 3 : Matrice des programmes sectoriels en République Centrafricaine
- Annexe 4 : Cadres d'intervention sectoriels
- Annexe 5 : Résumé du processus de consultation dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Coopération Nationale
- Annexe 6 : Présentation de la politique des transports du gouvernement de la RCA et du second Programme Sectoriel des Transports 2000-2006